

01-Pêche

01 - Promouvoir la recherche d'innovation technique et de meilleures conditions d'utilisation des engins de pêche

Item de la vision

Vision 2.1 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton
Secteur 5- Plateau continental
Secteur 6- Talus continental
Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés :

D1- Oiseaux marins
D1- Poissons céphalopodes
D1- Mammifères marins et tortues
D1- Habitats benthiques
D2- ENI
D3 espèces commerciales
D10- Déchets
D11- Bruit

Objectifs socio-économiques concernés :

Pêche 1-2 Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
1. Maintenir la ressource : exploitation de la ressource au Rendement Maximal Durable pour les stocks relevant de la PCP et selon les principes de durabilité pour ceux relevant d'une gestion locale, avec prise en compte des habitats
Pêche 1-2 Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
3. Promouvoir des pratiques et du matériel de pêche (navires, engins,..) permettant une consommation énergétique optimisés

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Identité locale de la région, la pêche maritime professionnelle (embarquée ou à pied) est une activité maritime structurante de la façade sud atlantique. Sa modernisation est donc un enjeu majeur pour l'attractivité de la façade. Elle doit néanmoins tenir compte des préoccupations grandissantes en termes de pérennité et d'exploitation de la ressource, de gestion des déchets issus de la pêche et de dispositifs imposés par la politique commune de la pêche.

Pour assurer la durabilité de la filière pêche, l'adaptation de la flotte semble nécessaire pour réduire son empreinte environnementale et conforter sa rentabilité. Cette action vise à mieux connaître l'impact des différents engins et pourra se traduire par la mise en place d'engins plus sélectifs, l'intégration de pinger pour éloigner les mammifères marins ou des engins ou techniques de pêche limitant les captures accidentelles d'oiseaux marins.

Cette action doit s'intégrer dans une réflexion globale de l'impact des flottilles sur l'environnement et être en lien avec des innovations liées aux navires eux-mêmes (pour une meilleure gestion des eaux noires, la limitation du risque de pollution par hydrocarbures avec des navires neufs, des systèmes de récupération, de débarquement ou de valorisation des déchets, des moteurs moins bruyants, cf.fiche industrie nautique, déchets)

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : étudier les impacts des différents métiers de la pêche sur les ressources halieutiques et proposer des évolutions du matériel pour réduire les captures indésirées notamment

Les différentes flottilles exercent leur activité à des périodes et sur des espèces très différentes. Les effets des différents métiers sur la ressource sont principalement régulés par le maillage des filets. Connaître plus précisément l'impact des différents engins permettra de rechercher des techniques plus adaptées et moins impactantes notamment sur les prises accessoires ou non désirées. Les évolutions de matériels pourraient être les trappes sélectives ou les mailles carrées

- *Sous action 2* : limiter les pertes d'engins et faciliter leur récupération (déployer les filets connectés,...)

La perte d'engins de pêche génère des impacts sur le milieu marin, les filets peuvent rester pêchant ou entraîner des perturbations des écosystèmes en place. Connecter des filets est une manière d'assurer mieux leur localisation et limiter les pertes. Plusieurs prototypes ont été testés en mer et en eau douce en collaboration avec les organismes de recherche (université de Bordeaux notamment sur des projets connectés). Des actions et des essais engagés par le CRPMEM (puce sur filets à double emploi avec pinger) sur la façade doivent être poursuivies.

Autorité en charge de la mise en œuvre
Préfet de région

Acteurs associés
1/ Ifremer, France filière pêche
2/ CRPMEM, université de Bordeaux

Sources de financement potentiel
France Agrimer, Etat, FEAMPA, DLAL, Région

Calendrier
2021, 2022, 2023

01-Pêche

02 - Faciliter le développement et la diversification des stratégies de pêche des armements

Item de la vision

Vision 2.1 et 2.3 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

- Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique
- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Vision 3.5 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Des métiers de la mer attractifs

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Secteur 5- Plateau continental

Secteur 6- Talus continental

Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

D1- Oiseaux marins

D1- Poissons céphalopodes

D1- Mammifères marins et tortues

D1- Habitats benthiques

D3-OE2-AN1 Espèces commerciales

D4- Réseau trophique

D10- Déchets

D11- Bruit

Objectifs socio-économiques concernés

Pêche 1-1 Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins

1. Développer et moderniser les flottilles de pêche en préservant la diversité des métiers, dont les pêches artisanales

Pêche 1-2 Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable

2. Maintenir la capacité des organisations professionnelles à gérer la ressource en fonction de l'évolution des stocks

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

La rentabilité et la viabilité économique des entreprises de pêche passe par une valorisation des produits issus de la pêche locale.

Les stocks gérés localement sont les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation scientifique nationale et qui ne sont pas soumis à des totaux autorisés de captures ou des quotas fixés au niveau européen. La gestion de ces stocks par les comités régionaux des pêches et des élevages marins est rendue possible par le code rural et de la pêche. L'objectif de cette action est de valoriser la gestion de la ressource par les professionnels en repensant leur stratégie de pêche.

Cette action vise à améliorer la rentabilité de la filière en mettant en lumière les produits issus de la pêche locale. De nombreuses espèces spécifiques du littoral de Nouvelle aquitaine peuvent faire l'objet d'une gestion locale afin d'ne garantir la pérennité. . Elle constitue une incitation importante pour améliorer la sélectivité des engins afin de pêcher les poissons les plus valorisables. Cette action pourrait se traduire par la mise en place de circuits courts, le développement de l'économie sociale et solidaire, l'élaboration de signes distinctifs pour valoriser la qualité des produits, la création d'une réelle culture alimentaire des produits issus de la pêche.

Liste des sous actions

- *Sous action 1 (pour mémoire)* : Identifier les stocks d'importance locale qui ne sont pas sous gestion communautaire prioritaires pour lesquels la gestion pourrait être améliorée, et rédiger les plans de gestion correspondants

Ces études pourront être réalisées en partenariat avec les experts locaux ou par des instituts scientifiques afin d'améliorer les connaissances sur les stocks et d'identifier les stocks prioritaires, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique. (VOIR FICHE D3 OE2 AN1)

- *Sous action 2* : conforter les organismes professionnels (comités des pêches et organisations professionnelles) dans la gestion des stocks

La structuration de la filière au niveau local autour d'organisations professionnelles fortes et impliquées est indispensable à une bonne gestion de la ressource, en lien permanent avec l'évolution des stocks. L'implication et la contribution continues des acteurs locaux de la filière sera un atout pour définir des principes de gestion durable à l'échelle de la région. La mise en oeuvre de programme de gestion des stocks portés par les organisations professionnelles, ou par la mise en place de licence encadrant l'exploitation des ressources est de nature à valoriser leur action.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Etat
Préfet coordonnateur de façades

Préfet de région

Acteurs associés

Ifremer, Organisations de producteurs, comité régionaux et départementaux des pêches

Sources de financement potentiel

FEAMPA, Etat, Région

Calendrier

2022-2027

01-Pêche

03 - Encourager le développement de stratégie locale pour valoriser l'ensemble des produits de la pêche

Item de la vision

Vision 2.1 et 2.3 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique
- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

D3- Espèces commerciales

Objectifs socio-économiques concernés

Pêche 1-1 Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins
2. Valoriser les produits et sous-produits de la pêche
Aquaculture 2-3 Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
2. Assurer la compétitivité des entreprises

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

La rentabilité de la filière passe par la mise en lumière les produits issus de la pêche. De plus, l'obligation de débarquement de l'ensemble des captures réalisées par les navires impose à la filière de se structurer pour trouver des débouchés à l'ensemble des produits. . Cette action pourrait se traduire par la structuration d'une logique commerciale autour de la traçabilité des produits du pêcheur au consommateur en valorisant les actions des différents acteurs de la filière, la valorisation de l'empreinte écologique et nutritionnelle des produits de la mer, la mise en place de nouveaux circuits de commercialisation, le développement de l'économie sociale et solidaire, l'élaboration de signes distinctifs pour valoriser la qualité des produits, la création d'une réelle culture alimentaire des produits issus de la pêche.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : valoriser et encourager à l'adhésion à des signes de qualité des produits de la pêche existants

Cette action vise à encourager les initiatives d'informations objectives sur les signes et produits de qualité. Tout en veillant à valoriser les signes existants comme France filière pêche, il est souhaitable de mettre en valeur des produits par des marques locales.

- *Sous action 2* : Renforcer les liens et synergies amont/aval pour conforter les circuits existants et favoriser les circuits de commercialisation innovants

Le poisson avant d'arriver dans les mains du consommateur peut connaître un parcours varié et faire intervenir des nombreux interlocuteurs (mareyeurs, poissonniers, grossistes, transformateurs) Le développement de synergie entre les acteurs est nécessaire. Cette sous action pourrait consister à étudier les modalités de structuration de ce réseau d'acteurs dans la région.

- *sous action 3* : valoriser les circuits de commercialisation innovants et encourager à l'usage de produits locaux non transformés auprès des cantines scolaires et restaurants administratifs

Cette sous-action viserait à mieux faire connaître les différents circuits de commercialisation des produits de la mer, encourager les démarches solidaires, les circuits courts, étudier les modalités

d'utilisation des produits de la pêche locale dans la restauration collective (éducation nationale, collectivités, grandes entreprises

- *Sous action 4* : Engager des actions de communication sur la valorisation des produits de la mer notamment auprès des scolaires et du grand public

Il s'agit de transmettre une vision positive des produits de la pêche qui sont bons pour la santé et issus de ressources gérées durablement. Cette sous-action pourrait porter sur la valorisation de l'empreinte environnementale du poisson, des actions de sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge par des projets pédagogiques (par ex : semaine du goût, actions dans le cadre des aires marines éducatives).

Autorité en charge de la mise en œuvre

OP, comité des pêches, associations interprofessionnelles, structure porteuse de démarche qualité

Acteurs associés

Pays Val de l'Eyre, communautés de communes, Région, départements, grandes enseignes, entreprises de collecte de déchets, syndicat intercommunal de collecte de déchets et assimilés, région

Sources de financement potentiel

FEAMP, région, autofinancement, France filière pêche pour les marques avec cahier des charges, Fonds communautaires, subvention de projets innovants d'entreprises

Calendrier

2022-2027

02 – Aquaculture

01 - Mettre à jour le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM)

Item de la vision

Vision 1.1 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs

Vision 2.3 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 3- Parc naturel du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Aquaculture 2-1 Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole

2. Préserver les paramètres environnementaux adaptés au cycle d'élevage des espèces cultivées

Aquaculture 2-3-1. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique

1. Diversifier la production et anticiper le partage de l'espace en évitant les habitats particuliers et les zones fonctionnelles à enjeu fort

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) prévoient le recensement des sites existants et des sites propices au développement de l'aquaculture marine (conchyliculture, pisciculture marine et autres cultures marines). Ces schémas doivent évoluer pour répondre aux objectifs nationaux d'augmentation de la production aquacole tout en respectant les objectifs environnementaux fixés par le document stratégique de façade.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : dresser le bilan des SRDAM approuvés sur la façade

Le SRDAM a été élaboré dans un contexte différent du contexte actuel. Deux parcs naturels marins ont vu le jour sur la façade incluant des grandes zones potentielles de production conchylicoles et de développement de l'aquaculture. Il est nécessaire de dresser un bilan de l'évolution de l'utilisation des espaces identifiés et de s'assurer de leur compatibilité aux objectifs environnementaux du document stratégique de façade adopté depuis.

- *Sous action 2* : sur cette base, mettre à jour le cas échéant le SRDAM et identifier les lieux propices aux activités aquacoles

L'objectif de la sous action est de réactualiser le SRDAM de la façade au regard des conclusions de la sous-action 1 et des objectifs d'atteinte du bon Etat des eaux marines

Cette sous action doit prévoir les modalités de cette réactualisation, les acteurs à associer afin de concilier les différents usages.

Autorité en charge de la mise en œuvre
préfet de région

Acteurs associés

Comités régionaux conchylicoles, parcs naturels marins, collectivités

Sources de financement potentiel

FEAMP A, Etat

Calendrier

2022-2027

02 – Aquaculture
02 - Nettoyer les friches conchylicoles

Item de la vision

Vision 1.1 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 3- Parc naturel du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

D01- Biodiversité Habitats benthiques

D05- Eutrophisation

D06- Intégrité des fonds

D10 - Déchets

Objectifs socio-économiques concernés

Aquaculture 2-2 Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes

2. Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Les mollusques bivalves non fouisseurs (huîtres, moules) colonisent le milieu dans lequel ils vivent si les conditions de croissance sont réunies. Selon les secteurs, le domaine public maritime peut être affecté par un développement anarchique des populations qui peut entraîner notamment une baisse de la circulation de l'eau entraînant le comblement du milieu une compétition accrue entre les individus facteur de diminution de croissance. L'ensemble de ces effets porte préjudice d'une part à l'intégrité des écosystèmes et d'autre part à la rentabilité économique des entreprises.

La diminution du nombre d'entreprises enregistrée en continu depuis de nombreuses années ne favorise pas l'entretien du domaine public maritime concédé ou non. Des actions coordonnées de nettoyage sont nécessaires. L'action proposée vise à doter les structures professionnelles concernées par la gestion du DPM des moyens nécessaires pour faire face à la prolifération des coquillages, assurer la collecte et le traitement des coquilles et des déchets collectés.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : sur le bassin d'Arcachon, disposer des moyens d'intervention adéquat au regard des enjeux sanitaires et environnementaux pour aider les ostréiculteurs à nettoyer.

La sous action vise à encourager l'acquisition d'un moyen nautique innovant, dédié, adapté au contexte local doté de moyens de ramassage et de collecte des coquilles et des déchets sur les parcs ostréicoles

- *Sous action 2* : sur les Pertuis charentais, favoriser le nettoyage des friches conchylicoles au regard des impératifs de bathymétrie (à vérifier)

Le but de la sous action est de favoriser les dynamiques communes entre les bassins de production pour optimiser l'usage des moyens nautiques, améliorer les pratiques de collecte, développer de nouveaux process en lien avec la valorisation des déchets.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Préfet de département

Acteurs associés

CRC, AE, PNM (sous réserve), centres techniques, SIBA

Sources de financement potentiel

AE, CRC, SIBA, collectivités, Etat/région (CPER)

Pour mémo (33) DLAL-FEAMP axe stratégique intitulé "Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production", dont une des actions est de "Préserver la qualité chimique et microbiologique des eaux conchylicoles et de pêche pour avoir un milieu productif et ainsi maintenir les fonctionnalités pour les espèces exploitées".

Calendrier

2022-2027

03 - Ports-Transports

01 - Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique

Item de la vision

Vision 2.1 – 2.3 - 2.4 et 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique
- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois
- des ports attractifs au service de leur hinterland

Secteur géographique 1, 4

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Ports et transports 3-1-2 Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal

Sédiments marins et estuariens 6-1-3 Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne

Innovation 13-1-2 Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Pour assurer sa compétitivité, chaque port doit réaliser une planification dédiée, incluant des schémas d'aménagements portuaires qui montrent le lien entre les aménagements prévus et les stratégies développées en tenant compte de leurs impacts environnementaux. Il s'agit notamment d'identifier les filières porteuses et en devenir, de préserver le foncier portuaire qui fait souvent l'objet de pressions dans le cas majoritaire d'implantations urbaines.

Les places portuaires doivent également poursuivre leur intégration dans la dynamique de la transition écologique, énergétique et numérique pour assurer un système de transport maritime durable et compétitif, exemplaire en matière de performance environnementale.

Les schémas d'aménagement portuaires et les projets stratégiques des ports pourront s'articuler en particulier autour des thèmes des sous actions suivantes.

Liste des sous-actions

- *Sous action 1* : bâtir une stratégie de transition énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les zones portuaires

Cette sous action vise à encourager les ports à définir une stratégie de transition énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les zones portuaires. Les initiatives pourront notamment porter sur le développement d'une offre de carburant alternatif (GNL, hydrogène, électrique...) pour le ravitaillement des navires par des infrastructures spécifiques (adaptée à aux transitions engagées par les armateurs), la production d'énergie renouvelable pour les besoins propres des ports ou encore la transition vers des outils plus propres (bâtiments à énergie positive, véhicules électriques, engins de manutentions, drague...).

- Sous action 2 : déployer une écologie industrielle dans les ports
 Au delà de la transition énergétique (ss action 1), il s'agit d'accompagner l'évolution des politiques environnementales des ports, visant la gestion des déchets et des effluents mais aussi le passage progressif à une économie circulaire qui transformera les circuits et les filières de récupération (ferrailles, granulats, sédiments) et intégrant des solutions logistiques innovantes dans une logique de transition écologique des territoires.

- *Sous action 3* : Faciliter l'implantation d'activités industrielles et logistiques issues des filières émergentes (ENr, produits recyclés) et accompagner la transition et l'évolution des besoins des filières socles (énergie, agriculture, granulats) **(nécessité de préciser actions concrètes dans la fiche pour donner corps)**

Est-ce plutôt une action nationale ou la déclinaison d'une action nationale à voir en fonction du rapport Kasbarian et du projet de loi accélération et simplification de l'action publique (anticiper les procédures en mettant à dispositions des sites industriels clés en mains » portail numériques...)

- *Sous action 4* : développer les innovations numériques au service de la compétitivité du port **(nécessité de préciser actions concrètes dans la fiche pour donner corps)**

???

Autorité en charge de la mise en œuvre 4 ports de la façade	Acteurs associés
--	------------------

Sources de financement potentiels
 CPER ?
 Budget d'investissement des Ports ?

Calendrier

03 - Ports-Transports
02 – Développer les flux par une meilleure connexion des ports

Item de la vision

Vision 2.4 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques – Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Secteur géographique 1, 4

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Ports et transports 3-1 Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal

3. Améliorer les dessertes, les infrastructures, les services de transports de fret ferroviaire et fluvial et le cabottage

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Le report modal des flux de marchandises vers le maritime, ferroviaire et le fluvial, devient une urgence pour réduire les impacts multiples du tout transport routier (pollution, encombrement des infrastructures routières, nécessité d'élargir les voies, bruit, etc.), le fret ferroviaire représentant à ce jour à peine 10 % du trafic. Ce report nécessite une action collective forte pour développer et mobiliser les opérateurs ferroviaires et fluviaux, améliorer les infrastructures et dessertes, en articulation avec les flux voyageurs.

Cette action vise à placer les ports de la façade au coeur des flux, pour assurer tisser le lien entre leur hinterland et les autres places portuaires nationales ou internationales.

Liste des sous-actions

- *Sous action 1* : Soutenir le développement du Feeding

Les ports de la façade sont relativement éloignés des grands axes maritimes internationaux (Méditerranée ou Mer du Nord) et l'activité de porte-conteneur y est peu développée. Les actions visant à développer le feeding (cabotage) permettront de renforcer la connexion avec les grands places portuaires d'Europe du Nord, permettre le développement de l'activité de porte-conteneur, renforcer la multimodalité, apporter une véritable alternative au transport routier et attirer une nouvelle clientèle. Des réflexions communes entre les 4 ports pourraient permettre de mutualiser les lignes et faciliter le développement du cabotage.

- *Sous action 2* : Soutenir l'amélioration des réseaux capillaires ferroviaires, routiers et fluviaux et leur connexion au port

L'amélioration de la connexion mer-fer-fluve est indispensable pour réduire progressivement la part du transport routier, source de nuisances pour les villes adossées aux ports, mais aussi

fortement contraint sur les derniers km pour l'accès au port. La ss action vise à encourager les démarches de développement des pré et post acheminements fluviaux (en particulier pour les ports estuariens), les initiatives pour dynamiser l'offre de transport ferroviaire en développant des liens avec les opérateurs ferroviaires portuaires et des études pour développer des plateformes logistiques multimodales.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Acteurs associés

Sources de financement potentiels

Calendrier

03 - Ports-Transports

03 - Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire

Item de la vision

Vision 2.4 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques – Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Secteur géographique 1, 4

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Ports et transports 3-1- Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal
1.Favorisaer la compétitivité et les synergies entre les ports de la façade

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Les ports sont des outils économiques stratégiques aux échelles nationales, régionale et locale. Leur maintien et leur développement passent par une gestion collaborative en lien étroit avec les territoires.

La loi portant réforme portuaire a introduit des formes de coopérations nouvelles, notamment par la création du conseil de coordination interportuaire de la façade atlantique (CCIA) en 2009. Néanmoins, cette instance s'est peu à peu essoufflée.

La coopération entre les ports de commerce à une échelle territoriale plus réduite semble plus pertinente pour développer de réelles synergies. Il s'agit pour les quatre ports de commerce de la façade (Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente), et notamment les deux grands ports maritimes, d'assurer une meilleure collaboration et complémentarité entre eux (mutualisation, spécialisation, répartition, etc.), permettant des économies d'échelles et une visibilité accrue au niveau national ou international.

Au delà des bénéfices pour leur compétitivité, la mutualisation des moyens, et le partage des bonnes pratiques pourront réduire les impacts des activités portuaires sur leur environnement.

Liste des sous-actions

- *Sous action 1* : renforcer la coopération entre les ports de la façade par une gouvernance adaptée et la communication sur une offre commerciale à l'échelle de la façade sud-Atlantique (nota : création association, conférence régionale, idée du port de Rochefort à creuser...)

Afin de tendre vers une plus grande collaboration inter-portuaire, cette sous action vise dans un premier temps à définir un cadre de gouvernance, les modalités d'un espace d'échange et le périmètre des sujets sur lesquels pourraient porter la collaboration interportuaire. A terme, ce

dispositif pourra également permettre de coordonner, harmoniser et valoriser les initiatives des ports de commerce

- *Sous action 2* : Engager une réflexion stratégique portuaire à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine (**attention, peut-être prématuré. Et pb légitimité Région NAE Potentiellement à retirer**)

La concomitance des limites administratives de la façade maritime et de la Région est un atout à valoriser pour assurer la cohérence du développement portuaire néo-aquitain. Cette action, portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, vise à mettre en valeur la diversité des atouts des places portuaires et développer une vision stratégique et équilibrée des axes d'évolution des places portuaires en sud-Atlantique.

- *Sous action 3* : Favoriser les démarches visant une meilleure intégration des ports dans leur territoire (contractualisation ports/agglomération par exemple).

Cette sous action vise à affirmer le rôle des ports dans la ville en tant qu'élément spatial clé de l'aménagement urbain, mais aussi sa capacité à être une zone d'échanges, de transit et de dialogue entre les acteurs du port et des activités maritimes qui s'y déroulent, et les citoyens qui les côtoient, en bénéficient ou en subissent certaines nuisances. Elle pourra prendre la forme de démarches contractuelles ou de chartes entre les places portuaires et les institutions publiques, les partenaires et organismes sociaux, les acteurs des mondes économiques et portuaires, les gestionnaires d'infrastructures, pour anticiper l'organisation et le développement de l'activité portuaire, de valoriser ses progrès vers la transition écologique et énergétique et son intégration durable dans le champ urbain.

Autorité en charge de la mise en œuvre

- *Sous action 1* : ?

- *Sous action 2* : Région NA

- *Ss action 3* : Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente,

Acteurs associés

- *Sous action 1* : Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente
DIRM SA, CD17, CAPB

- *Sous action 2* : Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente
DIRM SA, CD17, CAPB

- *Ss action 3* : Communautés d'agglomération

Sources de financement potentiels

- *Sous action 1* : ?

- *Sous action 2* : Région NA

- *ss action 3* : Partenariat Ports/collectivités (conventions)

Calendrier

- *Sous action 1* : A partir de 2022 (début du PdA DSF)

- *Sous action 2* : A partir de 2022 ?

04- Industrie navale et nautique

01 - Encourager les pôles d'innovation, de développement et de construction déjà fortement implantés sur la façade et utilisant des technologies respectueuses de l'environnement

Item de la vision

Vision 2.1 et 2.4 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

- Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique
- Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Vision 3.3 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Secteur géographique

Secteur 2- Côte sableuse Aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Sans objet

Objectifs socio-économiques concernés

Industrie 4-1 Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique

1. Pérenniser la façade Sud-Atlantique comme leader international dans le secteur de la glisse

Innovation 13-1 Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats

1. Développer la recherche et le développement technologique au sein des filières d'excellence

Innovation 13-2 Accompagner l'innovation au sein des filières traditionnelles en intégrant la dimension environnementale

1. Accompagner l'innovation au sein des filières traditionnelles en intégrant la dimension environnementale

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

L'industrie de la glisse nautique est fortement implantée sur la façade, avec des activités diverses allant de la conception-construction à la réparation et l'entretien du matériel. Des sièges de filiales européennes sont d'ailleurs implantés dans certaines communes littorales de la Région, notamment dans le pays basque (Quicksilver, Tribord, Rip Curl, Roxy...). L'activité du surf génère de fortes retombées économiques, touristiques et sociales pour la région.

Le renforcement de la dimension environnementale, la diversification des produits et l'exportation de la pratique des sports de glisse nautique en dehors des frontières françaises constituent des enjeux forts pour la façade. Avec cette volonté d'y répondre, des pôles d'innovations, de développement et de construction ont été créés dans le but de devenir des centres numériques et technologiques de référence pour que des industriels et startups puissent tester leurs produits en conditions réelles avant toute mise sur le marché. C'est par exemple ainsi qu'a été créé Ocean Living Lab au pays basque dont l'ambition est de devenir un centre mondial de référence pour la conception et le prototypage numérique de nouveaux produits et services autour de l'océan et des sports de glisse. On peut aussi citer les clusters Gaia ou encore Eurosima,

Pour soutenir ces plateformes qui pourront susciter des collaborations autour de projets de recherche, cette action vise à encourager le développement de ces pôles d'innovation, de développement et de construction qui utilisent des matériaux respectueux de l'environnement. Cette action n'a donc pas vocation à traiter la pratique du surf et autres sports de glisse mais vise à faire de la façade Sud-Atlantique un précurseur en proposant des produits de glisse respectueux de l'environnement marin, tant par les matériaux employés que par les techniques utilisées. S'agissant d'un objectif général d'une filière industrielle, l'évaluation des incidences directe sur les milieux à l'échelle de la façade aura donc peu de sens (habitats et espèces, fonds, contaminants...).

<p><u>Liste des sous actions</u></p> <p>- <i>Sous action 1</i> : accompagner le développement des filières navales et nautiques par des appels à projet dans le secteur de la glisse</p> <p>Pour répondre au triptyque « innover pour se départager, gagner de nouveaux marchés et respecter les milieux marins », les industriels et startups qui proposent des services et matériels dédiés à la mer ont besoin de tester leurs prototypes pour ajuster le tir le cas échéant. Différents pôles d'innovation, de développement et de construction ont été mis en place pour les aider et susciter des synergies entre les projets de recherche. Cette sous action vise à accompagner le développement du secteur de la glisse par des appels à projet.</p> <p>Elle pourrait se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution de réseaux d'innovation associant entre autres les pôles de recherche et les industriels pour encourager les synergies entre les acteurs, - l'encouragement d'appels à projet visant la recherche de matériels aux propriétés physiques respectueuses de l'environnement, des innovations pour des pratiques sportives ayant peu d'impacts sur les milieux marins, le développement de produits d'entretien de matériels aux composés non nocifs pour les écosystèmes marins... 	
<p><u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u></p> <p>Région ?</p>	<p><u>Acteurs associés</u></p> <p>Porteurs de projets (Eurosima Ocean Living Lab)</p>
<p><u>Sources de financement potentiel</u></p> <p>Région ?</p>	
<p><u>Calendrier</u></p> <p>2022-2027</p>	

04- Industrie navale et nautique

02 - Adapter la construction des navires aux nouvelles technologies, aux nouveaux modes de propulsion et à la sécurité des gens de mer

Item de la vision

Vision 2.1 et 2.4 Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques

- Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique
- Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Vision 3.3 et 3.5 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents
- Des métiers de la mer attractifs

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 3- Parc naturel du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

D1 Biodiversité Mammifères marins et tortues

D1 Biodiversité Poissons céphalopodes

D8 Contaminants

Objectifs socio-économiques concernés

Industrie 4-1 Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique

2. Conforter les filières de construction navale et nautique d'excellence sur le territoire, notamment en favorisant l'innovation et la différenciation dans l'offre de produit

Industrie 4-1 Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique

3. Encourager l'intégration des enjeux de la transition écologique dès la phase de conception des navires

Innovation 13-1 Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats

1. Développer la recherche et le développement technologique au sein des filières d'excellence

Formation 14-1-2 Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer

2. Offrir des conditions de travail plus sûres et plus agréables

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

En Nouvelle-Aquitaine, la filière de la construction navale et l'industrie nautique est caractérisée par une grande diversité d'activités et de métiers. Elle compte aussi des leaders mondiaux dans des domaines d'excellence et des sous filières très performantes (électrotechnique, électronique...). L'enjeu principal pour la filière est d'adapter sa capacité d'innovation et la qualité technologique de ses produits, reconnus au niveau international, tout en organisant sa transition énergétique et écologique dans un objectif continu de sécurité des biens et des personnes.

Le transport maritime représentant 3% des émissions mondiales de dioxyde de carbone, ce sont notamment les navires stationnant dans les ports moteurs allumés qui causent d'importants dégâts sur la santé humaine et les milieux marins. Cette dernière décennie, les réflexions internationales et nationales pour réduire les pollutions les plus alarmantes, que sont les particules fines et ultra fines comme le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote, se sont rapidement matérialisées en plans d'action et réglementations. C'est ainsi que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte prévoit le développement du gaz naturel liquéfié (GNL) pour le transport maritime. Suite au CIMER 2018 (mesure 37), l'Etat a engagé un plan d'action ambitieux pour favoriser l'utilisation du GNL et les mesures qui seront mises en place devront notamment prévoir l'encadrement des opérations d'avitaillement en GNL, que ce soit dans la réglementation nationale ou dans les différents règlements locaux portuaires. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place pendant 3 ans un dispositif de suramortissement pour les navires

utilisant des propulsions propres.

Tout en renforçant la différenciation de ses produits vers des navires propres, économes et sûrs, la filière de la construction navale et des industries nautiques cherche à innover pour répondre aux nouvelles réglementations internationales et orientations nationales. En tenant compte des impacts des activités humaines, cette action contribuera à limiter les perturbations sur la biodiversité et à réduire les apports de contaminants chimiques dans le milieu marin.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : favoriser la recherche et développement pour le déploiement des carburants et des propulsions alternatifs, des infrastructures de recharge, notamment de gaz naturel liquéfié (GNL) et des matériaux composites

Suite à la signature du contrat de filière des industriels de la mer le 29 octobre 2018, les 4 secteurs (industrie navale, offshore, industries et services nautiques, énergies renouvelables) se sont regroupés au sein d'un comité de recherche et développement pour piloter une stratégie ambitieuse de recherche et développement. Trois grands projets ont d'ores et déjà été identifiés : le navire autonome, la propulsion propre et décarbonée et les nouveaux matériaux.

En termes de propulsion propre et décarbonée, les projets de recherche s'articulent autour de deux grands domaines : la réduction des consommations énergétiques d'une part, l'utilisation à bord d'énergie renouvelables (vélique, éolienne, solaire) et de biocombustibles alternatifs (GNL) d'autre part. Le décret n°2020-456 du 1^{er} avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle énergétique entérine le déploiement dans tous les grands ports des infrastructures de recharge ouvertes au public pour le carburant alternatif. Des niches d'innovations sont donc à trouver dans ces domaines.

Soutenu par la filière des industriels de la mer, cette sous-action vise à favoriser la recherche et le développement pour le déploiement de carburants et modes de propulsions alternatifs, d'infrastructures de recharge et de matériaux composites. Il s'agira de valoriser les projets et initiatives portées au niveau de la façade visant le recours à de nouveaux modes de propulsion.

- *Sous action 2* : lancer des appels à projets sur la façade pour les nouveaux matériaux innovants et moins impactants

Parmi les projets de recherche qui intéressent la filière des industriels de la mer, certains visent à développer des systèmes innovants de dépollution pour limiter les rejets en mer ou à promouvoir de nouveaux matériaux moins impactants pour l'environnement. A titre d'exemple, le développement de système anti-débordement pour les réservoirs de bateaux Econab la été labellisé « Bateau bleu équipement » par la Fédération des industries nautiques. D'autres dispositifs pourraient voir le jour.

Pour adapter la construction des navires aux nouveaux impératifs de transition écologique et aux nouvelles technologies, cette sous-action pourrait se traduire par le lancement d'appels à projets au niveau de la façade pour identifier et valoriser des matériaux innovants utilisés sur les bateaux et visant à limiter l'empreinte environnementale en mer. De telles initiatives pourraient ensuite être valorisées lors d'un recensement des projets en cours sur la façade.

- *Sous action 3* : améliorer l'habitabilité des navires de pêche pour de meilleures conditions de travail

L'habitabilité à bord des navires de pêche doit être conforme en tous points avec le chapitre 3 de la division 215 du règlement annexé à l'arrêté du 23 janvier 2013. Toutefois, l'exiguïté des lieux, les

contraintes financières, techniques et environnementales qui pèsent sur la profession et le travail de marin pêcheur rendus souvent difficile par les conditions météorologiques plaident pour une amélioration de leurs conditions de travail.

Cette sous-action vise à améliorer l’habitabilité des navires de pêche pour leur offrir des conditions de travail plus appréciables, sans remettre en cause leur sécurité. Pour ce faire, le recours aux nouvelles technologies pourraient être un vrai plus. Des initiatives locales pourraient ainsi être valorisées et étendues aux autres unités par le biais d’aides à l’innovation ou à l’investissement. A titre d’exemple, il s’agirait de valoriser et faire connaître les innovations techniques visant à stabiliser les navires de pêche pour gagner en confort et en sécurité par tous temps.

- *Sous action 4* : développer le refit des yachts et méga-yachts, dans le respect des enjeux environnementaux

Auparavant pratiqué dans des chantiers artisanaux, le refit pour « maintenance du navire de A à Z » ou « remise en état du navire » a permis de donner un coup de fouet au secteur des industries navale et nautique, que ce soit par un entretien annuel, des travaux sur la superstructure ou la coque ou la refonte totale du bateau. Sur ce secteur, la façade atlantique (Atlantic refit center à La Rochelle ou le cluster Bordeaux Superyachts refit) cherche aujourd’hui à se démarquer de la façade méditerranéenne.

Cette sous action pourrait se traduire par des actions de sensibilisation auprès des clusters de Bordeaux et La Rochelle sur les enjeux environnementaux des différents secteurs de la façade Sud-Atlantique pour permettre à la façade atlantique de démarquer son offre de celle de la façade méditerranéenne. Elle pourrait également prendre la forme d’actions de communication menées avec la DRAC auprès des propriétaires de yachts et méga yachts lors des salons nautiques dédiés pour attirer leur attention sur l’intérêt et la nouveauté que constitueraient pour eux une étape dans des sites comme celui de Bordeaux ou de La Rochelle. Enfin, il s’agirait de soutenir et faciliter les actions engagées depuis 2018 pour offrir de nouvelles infrastructures et pontons au site de maintenance de Bordeaux et pour spécialiser l’offre dans l’utilisation d’énergies renouvelables pour le rééquipement des yachts et méga-yachts.

Autorité en charge de la mise en œuvre

FIN

Acteurs associés

ADEME, DIRECCTE, collectivités (mairie de Bordeaux, métropole de Bordeaux, communauté d’agglomération de La Rochelle), DRAC, GPM Bordeaux/La Rochelle

Sources de financement potentiel

Calendrier
2022-2027

04- Industrie navale et nautique
03 - Utiliser et clarifier les leviers financiers

Item de la vision

Vision 2.1 et 2.4 Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques

- Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique
- Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Vision 3.3 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Secteur 5- Plateau continental

Secteur 6- Talus continental

Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

Sans objet

Objectifs socio-économiques concernés

Industrie 4-1 Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique

2. Conforter les filières de construction navale et nautique d'excellence sur le territoire, notamment en favorisant l'innovation et la différenciation dans l'offre de produits

Industrie 4-1 Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique

4. Accompagner le développement de l'économie circulaire et de la filière locale de déconstruction des bateaux de plaisance

Innovation 13-2- Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation

1. Accompagner l'innovation au sein des filières traditionnelles en intégrant la dimension environnementale

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

La filière des industriels de la mer est un acteur économique indispensable du littoral de Nouvelle-Aquitaine et une source importante de revenus et d'emplois pour les villes du littoral. Elle comprend 4 composantes : l'industrie navale, l'offshore, les industries et services nautiques et les énergies marines renouvelables.

Ces composantes ayant longtemps travaillé en parallèle, la filière des industriels de la mer s'est récemment structurée autour d'un comité stratégique de filière, chargé de promouvoir une dynamique commune pour développer l'industrie maritime en soutenant des projets d'intérêt collectif. Répondant aux mesures du CIMER 2018, la signature d'un contrat de filière le 29 octobre 2018 a permis de formaliser un ensemble d'engagements structuré autour de 4 axes principaux, chacun suivi par un comité :

- le renforcement de l'export à l'international,
- le développement de l'emploi et des compétences à travers un engagement avec le ministère chargé du travail pour mettre en place des formations adaptées et renforcer l'attractivité des métiers,
- la transformation numérique des entreprises pour que la filière ait un niveau homogène en compétitivité,
- la réorganisation de la recherche et du développement par la création d'un conseil de la recherche et de l'innovation des industriels de la mer (CORIMER) et la définition d'une feuille de route partagée en recherche et développement.

Cette action visant un objectif de développement de filière et la clarification des leviers financiers y afférents, évaluer ses impacts sur les milieux marins (écosystèmes, habitats...) a peu de sens.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : relayer les actions du comité stratégique de la filière des industriels de la mer, notamment auprès des porteurs de projets

Avec la signature du contrat de filière des industriels de la mer, le CORIMER devient l'instance de dialogue et d'orientation entre le comité chargé de la recherche et du développement de la filière des industriels de la mer (placé au sein du comité stratégique) d'une part, et les pouvoirs publics chargés de financer les projets de recherche et développement d'autre part. En matière de recherche et développement, le CORIMER évalue et sélectionne les projets innovants afin d'orienter les porteurs de projets vers les guichets de financement publics adaptés, avec le soutien des opérateurs du Programme d'Investissements d'Avenir (ADEME, Bpifrance).

A ce propos et conformément au CIMER 2019, le Gouvernement va réviser la procédure d'instruction des projets de recherche et développement de la filière des industries de la mer dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) afin d'optimiser les délais de traitement. Informer les porteurs de projets des thématiques de recherche en cours pourra faciliter le déclenchement de financements. Cela pourrait se traduire par une information massive des porteurs de projets quant à l'existence et l'action d'un tel comité au sein de la filière des industriels de la mer.

Par ailleurs, des campagnes de communication sur les aides et outils mis à disposition des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire de la façade pourraient être effectuées. Elles pourront mettre l'accent sur les thématiques prioritaires identifiées par le Conseil stratégique de filière. A ce jour, les projets retenus seront notamment tournés vers l'industrie du futur avec des innovations en matière de fabrication additive (procédés de fabrication de pièces en volume par ajout ou agglomération de matière, connus sous l'impression 3D), la cobotique (collaboration homme-robot), la réalité augmentée (technique qui superpose à la réalité sa représentation numérique en temps réel ou technique de réalité simulé par ordinateur).

- *Sous action 2* : recenser et faire connaître les dispositifs d'aides à l'innovation

Une politique ambitieuse de soutien à l'innovation s'est construite ces 15 dernières années en France. Elle s'appuie sur des financements publics forts qui soutiennent la recherche et le développement des entreprises et la croissance des petites et moyennes entreprises innovantes. Différents programmes européens peuvent aussi être sollicités pour apporter des moyens complémentaires.

Mais ces aides recouvrent des formes et des stades de maturité de projets différents (exonérations fiscales, subventions, prêts, avances remboursables...). Les acteurs (Bpifrance, collectivités territoriales, ADEME, ...) qui peuvent intervenir dans le domaine des aides à l'innovation tous comme les principaux dispositifs existants sont multiples (aides financières, diagnostics, crédits d'impôts, intervention en fonds propres...). Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver pour les porteurs de projets.

Aussi, cette action vise à faire connaître les dispositifs d'aide à l'innovation dans le domaine des industries navale et nautique en recensant les dispositifs existants et en assurant une communication de cet état des lieux vers les acteurs concernés (ateliers, brochures...). Le recensement sera accompagné pour chaque dispositif, d'un récapitulatif des différentes étapes du processus d'aide et des démarches à entreprendre.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Etat

Acteurs associés

DIRECCTE, Fédération des industries nautiques

	(FIN), ADEME, Bpifrance, collectivités, France Agrimer
<u>Sources de financement potentiel</u> Etat	
<u>Calendrier</u> 2022-2027	

04- Industrie navale et nautique
04 - Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire

Item de la vision

Vision 2.1 - 2.3 – 2.4 et 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

- Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique
- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local
- Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale
- Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

Vision 3.3 et 3.4 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

D8-OE4-A N1 et D8-OE4-AN2 Contaminants
D10 Déchets

Objectifs socio-économiques concernés

Industrie 4-1 Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique

4. Accompagner le développement de l'économie circulaire et de la filière locale de déconstruction des bateaux de plaisance

Plaisance 7-2 Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement

1. Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre

Innovation 13-2 Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation

1. Accompagner l'innovation au sein des filières traditionnelles en intégrant la dimension environnementale

Sensibilisation/formation 14-2 Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer

1. Sensibiliser les différents publics (notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Conformément à la directive cadre européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 sur les déchets, le programme national de prévention de production des déchets (PNPD) prévu pour la période 2014-2020 définit la politique française de prévention des déchets. A compter de 2015, cette politique s'est inscrite dans un cadre plus large. En effet, la loi n°2015-992 de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 est venue renforcer la priorité donnée à cette politique de prévention pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». C'est d'ailleurs la loi TECV du 17 août 2015 qui fixe des objectifs quantifiés à horizon 2020-2025 pour le recyclage des déchets non dangereux non inertes ou encore la réduction des mises à la décharge. Pour endiguer la pollution visuelle et environnementale que constituent les navires hors d'usages sur les côtes, elle prévoit également le renforcement des filières dites à « responsabilité élargie des producteurs » (REP) en créant une filière REP pour les navires de plaisance. Dispositif unique au monde dans le domaine de la plaisance, cette filière REP des navires de plaisance en fin d'usages est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 (art L514-10 du code de l'environnement). Répondant à de nombreux enjeux comme le recyclage des navires de plaisance ou le développement de l'économie circulaire, cette filière REP permet d'anticiper la fin d'usages de la flotte de plaisance. Parallèlement, le Comité interministériel de la mer a fixé dès 2017 un objectif de déconstruction de 20 000 à 25 000 bateaux entre 2019 et 2023.

En Nouvelle-Aquitaine, l'ensemble des branches de métiers de la filière des industries navale et nautique est représenté, notamment sur les littoraux girondins et charentais, avec des chantiers de construction/réparation de navires civils professionnels (pêche, commerce, transport de passagers), de navires militaires mais aussi de navires de plaisance. Pour la collecte et la valorisation des engins de pêche usagés, un accord volontaire national sera mis en place d'ici 2021, dans le cadre du plan biodiversité et de la mise en œuvre de la feuille de route nationale « zéro déchets plastiques en mer 2019-2025 » (action 21), adopté au CIMER 2019. Pour les navires de plaisance, ce secteur constitue l'essentiel de l'activité des industries navale et nautique de la façade Sud-Atlantique et est essentiellement composé de très petites, petites et moyennes entreprises.

Souvent mal informés quant aux possibilités de prise en charge existantes, la question de la déconstruction des navires de plaisance en fin d'usages et de leur recyclage devient une problématique de plus en plus récurrente et prégnante, à laquelle sont souvent confrontés les propriétaires de bateaux hors d'usages ou les gestionnaires de ports de plaisance/ZMEL. L'intégration de la filière navale et nautique dans l'économie circulaire constitue donc un enjeu majeur, porteur d'avenir, pour une filière qui cherche sans cesse à s'adapter aux enjeux de la transition écologique.

Outre le développement de la filière REP de déconstruction des navires en fin d'usages, il s'agira de mettre en place une stratégie d'implantation de centres de recyclage avec une offre de service globale à proximité des ports et valoriser les initiatives locales.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : développer une filière REP de déconstruction des navires en fin de vie.

Afin de développer le recyclage de certains déchets, les politiques de collecte séparée s'appuient en partie sur les filières dites « à responsabilité élargie des producteurs » (REP). L'objectif de ces filières est la prise en charge financière ou opérationnelle, par les fabricants nationaux, les importateurs et les distributeurs de produits, de la collecte séparée et du traitement des déchets issus de ces produits. La filière REP est financée par une éco-contribution sur le prix de vente des navires neufs et une dotation annuelle de l'Etat qui mobilise une quote-part du droit annuel de francisation et de navigation payé par les plaisanciers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, selon le principe de « responsabilité élargie des producteurs », le traitement des déchets issus des navires de plaisance en fin d'usages immatriculés et faisant entre 2,5 et 24 mètres sera assuré par les metteurs sur le marché de navires de plaisance. Désormais, seul le transport du navire jusqu'au centre de déconstruction agréé le plus proche restera à la charge du propriétaire. Pour ce faire, les metteurs sur le marché de navires de plaisance doivent, soit mettre en place, gérer et financer un système individuel de traitement de leurs produits, soit confier la gestion de cette obligation en adhérant à un éco-organisme titulaire d'un agrément. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une filière REP, c'est l'association pour la plaisance écoresponsable (APER), créée en 2009 par la fédération des industries nautiques (FIN), qui a été agréée par l'arrêté du 21 février 2019 en tant qu'éco-organisme en charge de la déconstruction et du recyclage des déchets issus des bateaux de plaisance en fin d'usages (R543-303 du code de l'environnement). L'enjeu pour le secteur des bateaux de plaisance est d'assurer la pérennité de ce dispositif et de valoriser les matériaux issus de la déconstruction. Cette action vise à développer la filière REP de déconstruction des navires en fin de vie au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour ce faire, l'APER est chargée de proposer des solutions innovantes et écoresponsables de traitement des bateaux en fin d'usages et de mettre en relation les propriétaires avec les centres de traitement sélectionnés sur le territoire national afin de procéder à la déconstruction des navires en fin d'usages dans le respect de l'environnement et des réglementations en vigueur. Ce dispositif étant nouveau dans le secteur de la plaisance, cette sous action pourrait tout d'abord se traduire par une large publicité quant à l'action de l'APER. Par ailleurs, une simplification des démarches vis-

à-vis des particuliers et centres nautiques pour le transport des navires en fin d'usages pourrait être opportune (regroupement de transport etc.). Les produits en matière composite représentant la majeure partie des déchets issus de la déconstruction des bateaux de plaisance, encourager la recherche et les travaux d'études lancés par l'APER avec d'autres fédérations industrielles intéressées par la réutilisation des produits en matière composite permettra de valoriser cet élément (cimenterie, composite recyclé, automobile, ferroviaire...).

- *Sous action 2* : mettre en place une stratégie d'implantation de centres de recyclage avec une offre de service globale à proximité des ports et valoriser les initiatives locales

Les entreprises de recyclage constituent le maillon opérationnel de la filière française de déconstruction des bateaux de plaisance en fin d'usages. L'activité de recyclage des bateaux de plaisance en fin d'usages fait appel à des compétences particulières et à une fine connaissance des filières de d'élimination et de valorisation des déchets. Ces entreprises sont exclusivement des professionnels de la gestion des déchets dont les sites sont obligatoirement des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE 2712-3), bénéficiant d'un enregistrement préfectoral pour leurs activités d'entreposage, de dépollution, de démontage ou de découpage des bateaux de plaisance.

Leur mission est d'accompagner les propriétaires et détenteurs de bateaux de plaisance dans l'ensemble du processus, d'assurer la dépollution, le démantèlement, le traitement et la valorisation des déchets issus des bateaux confiés à l'APER. Ces centres de recyclage sont répartis sur tout le territoire national. Aujourd'hui, il y en a deux sur la façade Sud-Atlantique : un centre à La Rochelle et un centre à Bordeaux. Cette sous action vise à mettre en place une stratégie d'implantation de centres de recyclage avec une offre de service globale à proximité des ports et à valoriser les initiatives locales.

Les centres de déconstruction travaillant avec l'APER jusqu'en 2023 ont été identifiés via un appel d'offre national, sur la base d'exigences techniques, environnementales, économiques et sociales précises. Aujourd'hui une vingtaine, l'APER ambitionne de doubler d'ici 5 ans les centres avec lesquels elle travaille sur l'ensemble du territoire pour qu'un centre de déconstruction existe à moins de 100 kilomètres d'un port. Des actions de sensibilisation pourraient être menées auprès des centres de recyclage pour qu'ils se spécialisent sur cette gamme de produits de déconstruction sur la façade Sud-Atlantique d'ici le renouvellement de l'appel d'offre national. Cela permettrait de démultiplier ces centres de déconstruction des navires de plaisance pour en assurer un maillage plus étroit à l'échelle de la façade. Ces centres de déconstruction pourraient également être incités à coupler leurs activités avec d'autres savoirs faire comme la réparation et l'entretien des coques et moteurs des bateaux de plaisance afin de disposer d'une offre de service globale à proximité des ports et supprimer le reste à charge pour le détenteur de bateaux de plaisance.

Parallèlement, un recensement des initiatives locales (sur le recyclage de matériaux, la valorisation des déchets issus des bateaux, l'écoconception ou l'existence de fourrières à bateaux préalables aux sites de recyclage) pourraient être effectué et valorisé.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Etat

Acteurs associés

APER, DDTM

Sources de financement potentiel

Etat/APER (sauf transport)

A titre d'exemple 600k€ ont permis de financer le démantèlement de 293 000 bateaux en 2019

(national)

Calendrier
2022-2027

05- EMR

01 - Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer au large d'Oléron

Item de la vision

Vision 2.2 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologique

- La Nouvelle-Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de production énergétique

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

EMR 5-1 Accompagner la montée en puissance des EMR par une planification adaptée

1. Identifier les zones propices en mer en intégrant les incidences potentielles à terre et en mer et en l'articulant avec les filières de production primaire

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Conformément aux engagements pris par la France dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, les énergies marines renouvelables (EMR) doivent contribuer au mix énergétique national. La Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans un processus lui permettant de contribuer activement aux objectifs nationaux de production d'électricité inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2019-2028) qui prévoit le lancement d'un appel d'offres pour un parc éolien posé de 500 à 1000 MW au large de l'île d'Oléron à horizon 2022.

Cette action vise à mener à bien l'ensemble des études et concertations préalables qui permettront le lancement de la procédure d'appel d'offres. Elle ne présage en rien l'obtention des autorisations administratives qui devront être obtenues ultérieurement par le porteur de projet.

Si les gains sont avérés sur la limitation des gaz à effets de serre, la conduite de ce projet devra s'attacher à évaluer et limiter certaines incidences relatives à la mise en place d'éoliennes : intégration au paysage, perturbation de l'avifaune et des mammifères marins (collisions, perturbations acoustiques lors des travaux, vibrations des câbles pour l'éolien flottant, modification des fonds marins, des corridors migratoires...), cohabitation avec autres activités en mer et en particulier la pêche.

L'exercice planification amont devra constituer un plus en vue la conduite des études d'impacts du projet (impacts cumulés des installations en mer et des travaux de raccordement à terre). Il permettra une concrétisation du projet sur le long terme, partagée et acceptée par tous.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : mener les études de levée des risques (environnement, activités...)

Sur la base des macrozones de potentiel technique identifiées au large de la Charente-Maritime dans la stratégie de façade maritime sud-Atlantique, la sous-action vise à élaborer les éléments de diagnostic (environnementaux, économiques et techniques) et définir le périmètre de la zone élargie qui sera soumise à la concertation préalable du public et de l'ensemble des acteurs du territoire.

- *Sous action 2* : mener la concertation (débat public encadré par la CNDP)

Sur la base des éléments précédents, la sous-action vise à mener le débat public (encadré par la Commission Nationale du Débat Public) en vue d'identifier un secteur propice au développement de l'éolien en mer, réunissant des conditions de préservation des milieux et espèces à enjeux (en mer mais aussi à terre), d'acceptabilité sociale, de coexistence avec d'autres usages et activités et de faisabilité technico-économique dans la perspective du lancement d'un appel d'offres.

Il est à noter que dans ce cadre, le Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique (ses commissions) sera amené à apporter sa contribution pour porter à la connaissance du maître d'ouvrage tout élément utile concernant les enjeux locaux et les conditions de cohabitation des usages.

- *Sous action 3* : accompagner la mise en œuvre du projet (appel d'offres, autorisations...)

Sous réserve des conclusions du débat public, la sous-action vise l'accompagnement local de la mise en œuvre du projet. Les services de l'État seront ainsi impliqués dans chacune des phases ultérieures, aussi bien pour le lancement de l'appel d'offre, que pour la délivrance des autorisations réglementaires et le suivi de la réalisation. La concertation avec les acteurs locaux devra également se poursuivre sur l'ensemble de la durée du projet.

Autorité en charge de la mise en œuvre

MTES/DGEC,
Pilote local à définir en lien avec DGEC
(DDTM 17 ou DREAL NA)

Acteurs associés

SGAR NA, DIRM SA
CEREMA (appui technique)
RTE
CMF SA

Sources de financement potentiel

MTES/DGEC dans le cadre de la PPE 2019-2028

Calendrier

Sous Action 1 : à partir de 2020 ou 2021 selon calendrier de lancement AO (2021 ou 2022) inscrit dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028

Sous Action 2 : 2022

Sous Action 3 : à partir de fin 2022

05- EMR

02 - Accompagner le développement des dispositifs houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade

Item de la vision

Vision 2.1 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologique

- Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

Vision 3.3 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de la Gironde et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Sans objet

Objectifs socio-économiques concernés

EMR 5-2 : Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies

1. Accompagner le développement des dispositifs houlomoteurs et hydroliens

Innovation 13-2: Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation

2. Développer une écologie industrielle territoriale auprès des entreprises portuaires (à voir)

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

La façade Sud-Atlantique dispose d'un potentiel de gisements hydrolien et houlomoteur, notamment le long de la côte sableuse, très exposée à la houle et aux courants marins. Chacune de ces filières a un degré de maturité et des perspectives de développement spécifiques à plus ou moins long terme. Ainsi, aucun appel d'offre commercial n'est envisagé dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019-2028. Ces technologies peuvent se heurter à plusieurs difficultés : nécessité hydrographique, conflits d'usages, technologies suffisamment résistantes.

Plusieurs projets sont en phase de tests pour développer des hydroliennes et le site SEENEOH accueille ses premiers prototypes depuis 2018 à Bordeaux. Des projets d'énergies houlomotrices sont également en phase de développement sur la façade. La communauté d'agglomération du Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrivent dans une démarche prospective afin de caractériser le potentiel houlomoteur au niveau de Bayonne.

Cette action vise ici à accompagner les initiatives et réflexions locales, encourager le développement technologique pour poursuivre la maturation de ces technologies. Cet accompagnement pourra également permettre une meilleure intégration de ces dispositifs dans leur environnement et une meilleure cohabitation avec les activités existantes ou émergentes dans les territoires pilotes.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : définir une équipe ressource à mobiliser sur les projets EMR en secteurs maritimes et estuariens

En 2018, un groupe de travail, regroupant les acteurs institutionnels impliqués (Etat, Région, RTE, représentants de la filière EMR), avait été monté pour la détermination des macrozones de potentiel technique inscrites dans la stratégie de façade maritime sud-Atlantique. La sous-action vise à poursuivre l'animation de ce groupe, afin de constituer une équipe ressource que les collectivités ou porteur de projet innovant pourrait solliciter en amont, pour structurer et harmoniser les réflexions à l'échelle de la façade et apporter des réponses cohérentes.

L'animation de ce groupe permettra également une montée en compétence progressives des services sur ces sujets émergents.

- *Sous action 2* : soutenir la mise en place de plateformes d'expérimentation impliquant les entreprises locales

La configuration des sites estuariens et lagunaires de la façade Sud-Atlantique semblent propices au développement des énergies hydroliennes et houlomotrices en côtier, nearshore et offshore. Ces technologies restent encore à un stade de recherche et de développement.

Cette action vise à poursuivre le développement des énergies renouvelables en favorisant les expérimentations dans des sites pilotes et en déployant des solutions de sensibilisation auprès des élus, collectivités et institutions : potentiel de développement, enjeu des sites pilotes, évolution des techniques, aux bonnes pratiques et aux impacts, au travers notamment de journées thématiques ou de séminaires

=> Questions : sous action à supprimer ou à fusionner avec la 1 (ça pourrait aussi être les membres de l'équipe ressource qui pourraient être sollicités pour intervenir dans des séminaires ou autres).

Que mettre d'autre comme action concrète pour soutenir la mise en place de plate-forme d'expérimentation ?

- *Sous action 3* : conduire l'étude d'opportunité du développement houlomoteur à Bayonne

La communauté d'agglomération du Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine partagent l'objectif de développement de la filière houlomotrice sur leur territoire. Cette action, portée par ces deux collectivités, vise l'engagement d'un partenariat d'innovation pour l'étude des conditions de faisabilité d'accueil d'une ferme houlomotrice au niveau de Bayonne.

Les résultats attendus portent notamment sur la détermination d'une zone potentielle et sa caractérisation fine, l'obtention de données nécessaires à la conception d'un projet et aux dossiers de demandes d'autorisation, le développement d'un outil de planification spatiale maritime et le développement d'un outil d'évaluation multicritères des technologies houlomotrices futures.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous action 1 : SGAR NA
 Sous action 2 : DIRM ? SGAR ?
 Sous action 3 : CAPB, Région NA

Acteurs associés

- Sous action 1 : PREMAR, DIRM SA, DREAL NA, CEREMA, RTE, FEE, SER (+DDTM17 si Oléron monte en charge?)
 - Sous action 2 : DIRM ? SGAR ? Même équipe ressource que sous action 1 ?
 - Sous action 3 : DIRM SA (réfèrent Etat), DREAL NA ?, DDTM (DML 64/40) ?, NA/CAPB ?

Sources de financement potentiel

Sous action 1 : sans objet, ressources internes
 Sous action 2 : sans objet, ressources internes
 Sous action 3 : CAPB, Région NA

Calendrier

Sous action 1 : dès 2020
 Sous action 2 : dès 2022
 Sous action 3 : dès 2020 (voir CAPB pour la durée du marché)

06-Sédiments marins
01 - Élaborer et mettre en œuvre le DOGGM de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)

Item de la vision

Vision 2.3 et 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
 - Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local
 - Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des usages
Vision 3.1 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
 - Mieux connaître la mer

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis
Secteur 5- Le plateau continental

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Sédiments 6-1 Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
 1. Favoriser une approche globale des extractions de granulats terrestres et marins
 2. Planifier, aux échelles territoriales adaptées, les extractions en granulats marins en fonction des besoins et des enjeux écologiques

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Les sédiments marins et estuariens sont particulièrement convoités sur le nord de la façade, à proximité de la ressource. Ils sont notamment valorisés dans les filières de constructions et utilisés pour le rechargement des plages dans des buts touristiques ou pour lutter contre l'érosion.

Si elle apparaît nécessaire, l'activité d'extraction marine et estuarienne (tout comme l'exploitation des carrières terrestres) doit donc s'inscrire de façon raisonnée au plus près des besoins des filières et des territoires, en tenant compte des impacts générés, du prélèvement à l'usage et en parallèle, d'un usage circulaire des matériaux visant à réduire les besoins.

Ses impacts sur le milieu marin nécessitent d'adopter une approche globale des ressources et des besoins des filières et des territoires pour y répondre de façon équilibrée, en adoptant les solutions de moindres incidences pour l'accès à la ressource, à son extraction, au transport.

Le schéma régional des carrières (SRC), en cours d'élaboration, vise à favoriser l'approche globale. Les orientations spécifiques aux granulats marins relèveront du document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) qui doit être articulé avec les orientations du SRC.

Ce document permettra également d'apporter une visibilité de plus long terme pour la filière des extracteurs de granulats, qui nécessite de lourds investissements financiers.

Liste des sous actions

Sous action 1 : élaborer et mettre en œuvre le DOGGM

Sur la base du guide méthodologique publié en 2017, l'élaboration du DOGGM pour la façade

Sud-Atlantique s'attachera à concilier l'activité d'extraction des granulats marins et les objectifs environnementaux et socio-économiques du DSF. Afin d'assurer l'adéquation entre le besoin en matériaux et les volumes extraits, il intégrera les orientations du schéma régional des carrières de Nouvelle Aquitaine. Son élaboration devra s'appuyer sur une gouvernance adaptée (COPIL, COTECH) pour assurer la préservation de l'environnement marin, les intérêts de la filière et la cohabitation avec les autres activités en présence.

Les services de l'État, en charge de la délivrance d'autorisation et du suivi des concessions d'extraction, s'assureront du respect des prescriptions du DOGGM une fois adopté.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous action 1 : DIRM SA (élaboration),
DREAL NA (suivi des exploitations)

Acteurs associés

Sous action 1 : DREAL NA, UNICEM, PNM
Estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis

Sources de financement potentiel

Sans objet

Calendrier

Sous action 1 : Elaboration du DOGGM en 2021, diffusion et suivi les années suivantes.

06-Sédiments marins	
02 - Encourager la valorisation des sédiments de dragage pour le rechargement de plage	
<p><u>Item de la vision</u></p> <p>Vision 2.3 et 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local - Une coexistence harmonieuse des usages, économes des ressources et des espaces <p>Vision 3.1 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître la mer 	<p><u>Secteur géographique</u></p> <p>Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis</p> <p>Secteur 2- côte sableuse aquitaine</p> <p>Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon</p> <p>Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton</p>
<p><u>Objectifs environnementaux concernés</u></p>	
<p><u>Objectifs socio-économiques concernés</u></p> <p>Sédiments marins et estuariens 6-1 Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne</p> <p>4. Développer les plans de gestion des sédiments à la bonne échelle (port, cellule hydro-sédimentaire...)</p>	
<p><u>Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique</u></p> <p><i>Proposition de réorganisation en attente de retour DEB et façade (à débattre)</i></p> <p><i>Faire le lien avec sous action 1 du D08-OE06-AN1 pour intégrer la nécessité d'encourager le rechargement de plage dans les schémas des dragages</i></p>	
<p><u>Liste des sous-actions</u></p>	
<p><u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u></p>	<p><u>Acteurs associés</u></p> <p><i>actions des collectivités (CC Médoc Atlantique et Commune Anglet) à valoriser. SIBA ?</i></p> <p><i>A consolider avec les 2 GPM.</i></p>
<p><u>Sources de financement potentiel</u></p>	
<p><u>Calendrier</u></p>	

<u>07 - Plaisance</u>	
1- Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique	
<p><u>Item de la vision</u></p> <p>Vision 1.1 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs <p>Vision 2.1 - 2.4 et 2.5 Une économie maritime et littoral respectueuse des équilibres écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique - Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale - Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces 	<p><u>Secteur géographique</u></p> <p>Secteur 1- Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis</p> <p>Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon</p> <p>Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton</p>
<p><u>Objectifs environnementaux concernés</u></p> <p>D1-HB Biodiversité Habitats Benthiques</p> <p>D6 Intégrité des fonds sous-marins</p> <p><u>Objectifs socio-économiques concernés</u></p> <p>Plaisance 7-1 Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable 2. Promouvoir des « ports de plaisance exemplaires » et des zones de mouillage écologiques <p>Défense 10-2 Garantir des conditions de navigation sûres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer <p>Sensibilisation/formation 14-2 Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser différents publics et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable 	
<p><u>Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique</u></p> <p>Avec plus de 70 ports recensés sur l'ensemble de la région dont 48 en Charente maritime, le système portuaire maritime de Nouvelle-Aquitaine est composé de 2 Grand Ports Maritimes (Bordeaux, La Rochelle) - Etablissements publics de l'Etat non concernés par cette action - et de ports décentralisés dont la création, l'entretien et la gestion relèvent des collectivités territoriales (région, départements, communes et leurs groupements). L'exploitation portuaire est ensuite assurée soit en régie directe, soit déléguée à un concessionnaire qui peut avoir un statut public (CCI), semi-public (société d'économie mixte) ou privé (société privé, association).</p> <p>En complément des places et anneaux dans les ports, des stationnements peuvent être autorisés au mouillage sous forme d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) individuelle gérée par l'Etat ou de zone de mouillage et équipements légers (ZMEL au sens de l'article L.2124-5 du code de la propriété des personnes publiques) transféré par l'Etat à une collectivité qui prend en charge l'organisation et l'attribution des mouillages.</p> <p>L'établissement d'une ZMEL consiste à délimiter, sur le domaine public maritime, une aire d'accueil et de stationnement temporaire pour les navires qui soit aménagée avec des installations mobiles et relevables garantissant la réversibilité de l'affectation du site occupé. L'opportunité de chaque projet est examinée à l'échelle des bassins de navigation et fait l'objet d'une concertation préalable des services instructeurs. Un règlement de police spécifique y est adossé.</p> <p>En Nouvelle-Aquitaine, la plaisance se concentre autour de 4 principaux bassins de navigation : la</p>	

mer des Pertuis avec le port des Minimes situé à La Rochelle (5100 places), l'estuaire de la Gironde, le bassin d'Arcachon (avec 2700 places au ponton et sur corps morts pour le seul port d'Arcachon) et le pays basque. Les conditions de navigation particulièrement difficiles entre ces 4 bassins (houle, courants) impliquent une pratique concentrée autour des ports d'attache et zones de mouillage. Ces pratiques peuvent, indépendamment de leur forme et en fonction des équipements utilisés et des caractéristiques de l'environnement, générer des perturbations pour les écosystèmes et les milieux marins alentours - comme en atteste la création des deux parcs naturels marins de la façade (« Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis » et « Bassin d'Arcachon »).

Compte tenu du caractère restreint et non extensible des bassins de navigation de Nouvelle-Aquitaine, les gestionnaires de ports et de zones de mouillage doivent faire face à une demande supérieure à leur capacité d'accueil, en particulier pendant les pics de fréquentation estivaux. Face à cette forte concentration d'activité sur une faible frange du littoral, l'action vise à réfléchir à une meilleure gestion, tant technique qu'organisationnelle, de la capacité d'accueil dans les zones de mouillages et les ports pour réduire les impacts de la plaisance sur la végétation subaquatique et les habitats marins sensibles.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : inciter les gestionnaires de ports/ZMEL à développer la gestion globale des places par bassin de navigation/à l'échelle d'intercommunalités.

Les places au sein des ports sont largement courues par les propriétaires de bateaux avec des listes d'attente qui peuvent se compter en année dans certains bassins de navigation. Les gestionnaires de ports/ZMEL procèdent à l'attribution de places soit par amodiation, soit par location de places à l'année ou au mois voire même à la journée. La question du manque de place est un casse-tête récurrent pour les gestionnaires de ports/ZMEL. Cette action vise à inciter les collectivités gestionnaires de ports/ZMEL à mettre en place et développer une gestion globale des places par bassin de navigation/ à l'échelle d'intercommunalités.

Pour rentabiliser le nombre de places offertes, les collectivités gestionnaires de ports/ZMEL à l'échelle de bassins de navigation circonscrits, comme le bassin d'Arcachon ou le pays basque, pourraient s'accorder à proposer des formes de coopération (tarifs préférentiels...) afin d'optimiser l'exploitation des places au sein de bassins de navigation sous tension. Pour structurer l'offre autour d'une mutualisation des places au sein des ports, les conseils portuaires, placés sous la responsabilité du président de la collectivité territoriale, seront associés à ces réflexions (budget, tarifs, travaux, règlements particuliers, délimitation du domaine portuaire) pour favoriser la concertation. Au sein des ZMEL, les gestionnaires seront invités à développer des synergies pour une gestion des places optimisée à l'échelle d'intercommunalité, sans en créer de nouvelles. Autre acteur de taille pour concourir à la mise en œuvre de cette action, les usagers seront fortement incités à avertir de leurs départs en mer et de leurs retours au port dans un objectif d'optimisation des places libres sur la durée de leur navigation.

- *Sous action 2* : développer l'expérimentation de mouillages moins impactants

Plusieurs expérimentations de matériels d'ancrage innovants et le développement de techniques d'emprise au sol permettant des mouillages de moindre impact se sont développés ces dernières années sur la façade Atlantique, notamment dans le cadre du projet Life Marha. Elles se sont essentiellement concentrées sur la ligne de mouillage car c'est bien le frottement de la chaîne sur les fonds marins qui provoquent de nombreux impacts sur les habitats marins. Cette action vise à développer l'expérimentation de mouillages moins impactants pour faire évoluer les pratiques.

Sur la façade Sud-Atlantique, plusieurs entreprises en partenariat avec les services de l'Etat se sont essayées à développer des bouées d'amarrage connectées pour gérer les mouillages en temps réel ou à innover avec des systèmes de corps morts coulissant pour compenser les effets du marnage. Conformément aux mesures du CIMER 2018 et 2019 qui visent à encadrer et développer des mouillages organisés et écologiques, de telles actions gagneraient à être approfondies et développées à l'échelle de la façade. Ces retours d'expérience seront partagés à l'échelle des bassins de navigation et les expérimentations seront valorisées. Les titulaires renouvelant leurs demandes de mouillages (AOT notamment) comme les futurs usagers seront également sensibilisés aux mouillages alternatifs, notamment avec l'appui des parcs naturels marins.

- *Sous action 3* : promouvoir la création des ZMEL en limitant la consommation d'espace au regard des enjeux environnementaux et des caractéristiques du bassin de navigation

Les ZMEL se distinguent des installations portuaires par le caractère léger des équipements qu'elles accueillent mais également par les procédures applicables à leur création et leur gestion. Ce dispositif s'adresse en priorité aux communes et leurs groupements compétents et leur permet d'administrer un espace maritime, en lien avec les services de l'État, afin de structurer l'accueil des plaisanciers et leur offrir des services adaptés respectueux de l'environnement marin.

Face au développement constant de la navigation de plaisance, les stratégies départementales de gestion du domaine public maritime ont intégré la gestion des mouillages des navires de plaisance afin de rationaliser l'occupation du domaine public maritime. Mais trente ans après la création du dispositif ZMEL, de nombreuses autorisations d'occupation temporaire individuelles sont encore délivrées pour des mouillages isolés sans qu'un regroupement au sein d'une ZMEL ne puisse être envisagé, notamment en raison du manque de candidats volontaires pour gérer ces installations. Cette action vise donc à promouvoir la création des ZMEL en limitant la consommation d'espace au regard des enjeux environnementaux et des caractéristiques du bassin de navigation.

Le maintien d'un régime spécifique aux ZMEL est nécessaire pour réduire les impacts de la plaisance sur les fonds marins et limiter les pressions sur les écosystèmes et le milieu. Il est désormais indispensable d'y apporter des aménagements réglementaires pour favoriser le recours aux autorisations ZMEL plus écologiques et faire en sorte qu'elles puissent être adaptées au contexte et caractéristiques de la navigation locale. C'est pour répondre à cet objectif qu'au niveau national, le MTES travaille d'une part à la révision des dispositions réglementaires qui encadrent le dispositif pour faciliter la prise en compte des objectifs environnementaux, et d'autre part à l'élaboration d'un guide d'accompagnement des services instructeurs et gestionnaires pour identifier les zones propices à la création de ZMEL et suivre toutes les étapes de la vie d'une ZMEL.

Au niveau de la façade Sud-Atlantique, différentes sous actions seront mises en œuvre une fois les dispositions nationales réalisées : rédaction d'arrêtés départementaux permettant la déclinaison territoriale de l'arrêté cadre, communication auprès des collectivités et des associations susceptibles de mettre en place et de gérer des ZMEL afin de les sensibiliser à l'intérêt de tels espaces (organisation de l'espace maritime, résorber le nombre de mouillages dits sauvages) et aux critères identifiés dans le guide, nettoyage de mouillages sauvages et corps-morts abandonnés sur les fonds, diffusion du guide MTES à destination des gestionnaires de ZMEL.

<u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u>	<u>Acteurs associés</u>
Etat/Préfet maritime en sa qualité d'autorité	DDTM, DREAL, Gestionnaire de ZMEL/ports

responsable de la sécurité maritime (réguler l'organisation des mouillages et les conditions de navigation).	dont collectivités, PNMBA, SIBA, association des maires de France, association des régions de France, associations à l'environnement, OFB, AE
<u>Sources de financement potentiel</u>	
Collectivités territoriales, Etat, fonds communautaire (FEAMP)	
<u>Calendrier</u>	
2022-2027	

<p>07 - Plaisance</p> <p>02 - Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)</p>	
<p><u>Item de la vision</u></p> <p>Vision 1.1 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs <p>Vision 2.1 et 2.5 Une économie maritime et littoral respectueuse des équilibres écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique - Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces 	<p><u>Secteur géographique</u></p> <p>Secteur 1- Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis</p> <p>Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon</p> <p>Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton</p>
<p><u>Objectifs environnementaux concernés</u></p> <p>D1-HB Biodiversité Habitats Benthiques</p> <p>D6 Intégrité des fonds sous-marins</p>	
<p><u>Objectifs socio-économiques concernés</u></p> <p>Plaisance 7-1 : Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins</p> <p>1. Optimiser l'occupation de l'espace par les navires dans un souci de développement durable</p>	
<p><u>Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique</u></p> <p>Les comportements des plaisanciers ont évolué au fil des ans, passant d'une activité réservée à des personnes expérimentées à une demande de consommation immédiate sur un temps donné (une ou plusieurs semaines à quelques jours), avec un pic lors de la saison estivale. Face au développement constant du nautisme et de la plaisance, la gestion des places dans les ports ou au sein des zones de mouillages et équipements légers (ZMEL) se complexifie et les gestionnaires sont confrontés à un manque d'anneaux et de places.</p> <p>Parallèlement, les modes de consommation et de communication évoluent sans cesse et s'orientent vers le tout connecté. Cette action vise donc à repenser les systèmes de mouillage et d'attribution des places et à revoir le modèle économique de leur gestion en utilisant les innovations technologiques dans le respect des milieux marins. En effet, chercher à rentabiliser les places existantes sans en développer de nouvelles dans des espaces à construire, qu'ils soient en dur dans les ports ou réversibles dans des ZMEL, permettra d'éviter les pertes physiques des habitats liés aux activités humaines et de limiter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique.</p>	
<p><u>Liste des sous actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sous action 1</i> : identifier les places disponibles dans les ports et zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) pour faire connaître les zones sous exploitées <p>Pour faire face à une recrudescence des activités de nautisme dans les différents bassins de navigation de la région, cette action vise à identifier les places disponibles pour faire connaître les zones sous exploitées. Le bassin de navigation de la mer des Pertuis qui comporte le port de La Rochelle étant à flux tendu et ceux du bassin d'Arcachon et du pays basque étant peu concernés,</p>	

cette sous action sera prioritairement mise en œuvre dans le bassin de navigation de l'estuaire de la Gironde.

Si une analyse des places vides est déjà courante dans les ports, elle pourrait se développer dans les zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL). Après une enquête sur les pratiques de navigation permettant d'identifier les zones peu fréquentées - et qui pourrait être menée avec l'appui du CEREMA - cette sous action prendra la forme d'un appel à projet visant à lancer un nouveau modèle de gestion des réservations (par exemple *via* une cartographie évolutive disponible par application mobile permettant d'indiquer aux navigants les places disponibles) qui permettrait de gérer les zones sous tension, en particulier lors de la période estivale. Des expérimentations seront ensuite envisagées par les gestionnaires de ZMEL avant une extension au niveau de la façade maritime.

- *Sous action 2* : inciter à la mise en place d'outils numériques à destination des gestionnaires de port et/ou des plaisanciers pour faciliter l'accès temporaire à une place (*à quai ou place de passage*)

Parallèlement au développement des ports, des zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) ont été créés pour permettre l'accueil et le mouillage de navires de plaisance sans avoir recours à la construction de ports « en dur » qui affecte un espace de façon irréversible. Dans un contexte de demandes croissantes d'activités nautiques parmi lesquelles la plaisance, les espaces de navigation non extensifs de la façade Sud-Atlantique en font des bassins sous tension, notamment en termes d'offre de places. Cette sous action vise à inciter à la mise en place d'outils numériques à destination des gestionnaires de port et/ou des plaisanciers pour faciliter l'accès temporaire à une place.

Face aux difficultés pour trouver des places vides dans les ports et les ZMEL, les offres d'innovations numériques prolifèrent pour élargir le champ des possibles tout en respectant les milieux marins. Des appels à projets seront lancés par les gestionnaires de ports/ZMEL pour favoriser l'utilisation de systèmes d'amarrage/accostage connectés visant à détecter la présence ou non de bateaux ; pour offrir aux usagers un portail de réservation en ligne de bouées ou de places aux ports tout en laissant aux gestionnaires la libre administration de leur parc ; pour surveiller les navires au mouillage notamment en cas d'avarie ou de décrochage.

<p><u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u></p> <p>Préfet maritime/DDTM</p>	<p><u>Acteurs associés</u></p> <p>Gestionnaire de port/ZMEL, collectivités, CEREMA</p>
<p><u>Sources de financement potentiel</u></p> <p>Etat, fonds communautaires, collectivités</p>	
<p><u>Calendrier</u></p> <p>2022-2027</p>	

07 - Plaisance	
03 - Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)	
<p><u>Item de la vision</u> Vision 2.3 et 2.5 Une économie maritime et littoral respectueuse des équilibres écologiques - Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local - Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces</p>	<p><u>Secteur géographique</u> Secteur 1- Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Secteur 2- Côte sableuse Aquitaine Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton</p>
<p><u>Objectifs environnementaux concernés</u> D1-OM Biodiversité Oiseaux marins D1-MM Biodiversité mammifères marins et tortues D1-PC Biodiversité poissons céphalopodes</p> <p><u>Objectifs socio-économiques concernés</u> Plaisance 7-2 Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement 1. Développer l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales, la navigation et la pêche pour une cohabitation plus sûre Formation 14-2 Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer 1. Sensibiliser différents publics (notamment les jeux) aux enjeux mer et littoral et au développement durable</p>	
<p><u>Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique</u></p> <p>Les activités nautiques recouvrent une part importante de l'activité économique et touristique de Nouvelle-Aquitaine. En plus du nautisme, de nombreuses autres activités de loisirs se déploient sur l'interface terre-mer : surf, canoë-kayak, stand-up paddle, kitesurf, motonautisme, planche à voile, plongée sous-marine. Parallèlement, la pêche maritime de loisir, qui comprend la pêche à pied, la pêche du bord, la pêche embarquée et la chasse sous-marine, a vu le nombre de ses pratiquants profondément augmenter ces dernières années, notamment avec le développement du tourisme balnéaire. Le développement accru et concomitant des activités nautiques et de loisirs sur certaines franges littorales de la façade a des impacts sur les espèces non exploitées et les habitats.</p> <p>Pourtant, des gestes simples peuvent contribuer de façon significative au maintien ou à la restauration du bon état écologique du milieu marin tout en assurant le développement durable de ces activités nautiques et de loisirs. Face à l'accroissement de ces activités, une meilleure information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales à adopter et les risques inhérents à chaque activité permettra d'offrir à chacun des outils pour comprendre l'environnement dans lequel il exerce son loisir. Une telle prise de conscience permettra <i>in fine</i> de modifier les comportements des usagers et pratiquants et d'améliorer la cohabitation entre les activités nautiques et de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.</p>	
<p><u>Liste des sous actions</u> - <i>Sous action 1</i> : définir une stratégie de sensibilisation à l'échelle de la façade Sud-Atlantique</p> <p>Les enjeux environnementaux de la façade Sud-Atlantique sont définis dans le volet environnemental du document stratégique de façade adopté en octobre 2019. Pour que le grand public appréhende ces différents concepts et s'approprie les actions de préservation du milieu marin, une stratégie de sensibilisation à l'échelle de la façade pourrait être définie.</p>	

Après un bilan des campagnes existantes, elle se traduira par l'animation d'un groupe de travail dédié réunissant les services de l'Etat et des acteurs privés ou associatifs qui interviennent auprès des usagers (milieux scolaires, clubs sportifs, centres de loisirs, fédérations, etc.). L'objectif sera de définir des messages harmonisés et adaptés aux enjeux locaux à diffuser auprès des différentes catégories d'usagers (touristes, plaisanciers, pratiquants de sports nautiques, pêcheurs de loisirs, scolaires, ...)

Une fois cette démarche engagée, des actions de sensibilisation pourront être définies comme :

- le développement d'outils de sensibilisation à l'échelle de la façade,
- le développement d'outils de sensibilisation spécifiques à certaines pratiques (pêche, plaisance, baignade...),
- l'organisation de journées de sensibilisation à l'environnement marin dans les écoles et adaptée en fonction des rythmes scolaires...

- *Sous action 2* : développer des outils numériques adaptés

Un certain nombre de campagnes de sensibilisation sont déjà réalisées sur l'ensemble de la façade auprès de différents types de praticiens et usagers pour diffuser les bonnes pratiques et acquérir des connaissances sur les milieux marins. Cette action vise à les renforcer en utilisant les outils numériques adaptés à disposition.

Sur la base des orientations stabilisées dans l'action 1, cette sous action pourrait se traduire par un appel à projet pour :

- la mise à disposition de guide des bonnes pratiques en mer et sur le littoral sous un format innovant et accessible,
- l'élaboration d'outils de sensibilisation harmonisés (fiche conseil, posters, t-shirt...),
- le recours aux réseaux sociaux pour diffuser des fiches spécifiques « environnement », « carénage », « déchets »...

Autorité en charge de la mise en œuvre

DIRM

Acteurs associés

DREAL, DDTM, OFB, associations environnementales, représentants des acteurs socio-économiques, région, AE

Sources de financement potentiel

Etat, collectivités

Calendrier

2022-2027

08 - Tourisme
01 - Favoriser un tourisme littoral durable, notamment à travers les documents d'urbanisme

Item de la vision

Vision 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
 - Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Tourisme 8-1 Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
 1. Favoriser les activités touristiques innovantes et durables, au-delà des seules communes riveraines de la mer
 3. Prendre en compte dans les politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique)

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Première destination de tourisme des Français, la Nouvelle Aquitaine est choisie avant tout pour son littoral naturel, accessible et riche en patrimoine. Le tourisme représente ainsi un poids important dans l'économie et l'emploi sur le littoral, dont le maintien est de fait un enjeu majeur.

Le tourisme génère sur l'organisation spatiale des territoires littoraux des impacts majeurs par :

- les mobilités qu'il génère ;
- les lieux qu'il investit pour les activités, et les hébergements (campings, village vacances, résidences de tourisme, etc.) ;
- les ressources sur lesquelles il s'appuie ;
- ou encore les usages (activités de plein-air, loisirs) qu'il amène à se déployer.

De fait, la prise en compte des enjeux touristiques dans les documents d'urbanisme est un point crucial afin de permettre un maintien et/ou un développement des structures et activités touristiques en cohérence avec la capacité d'accueil des territoires littoraux.

Il est également important de penser le développement touristique en lien avec les espaces en rétro-littoral, de manière à réduire la pression sur le littoral et à favoriser le développement dans des zones moins fréquentées ou présentant moins de sensibilité environnementale.

Ainsi, les documents d'urbanisme constituent un outil majeur pour favoriser le développement d'un tourisme durable, à travers une anticipation sur le long terme des zones à protéger ou à aménager et la formulation de préconisations en matière d'aménagement. Ils sont une première étape incontournable pour l'émergence de projets d'aménagement et de gestion durable sur les territoires littoraux.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : animer des démarches collectives et proposer un appui méthodologique sur la définition de la capacité d'accueil des territoires littoraux dans les documents d'urbanisme.

Dans le cadre de l'élaboration des SCOT, une analyse de la cohérence entre les orientations d'aménagement et la capacité d'accueil des territoires doit être menée, au sens de la loi littoral. Cette notion reste imprécise et manque de cadrage national. Elle est souvent abordée au travers de critères techniques (nombre de lits à créer, capacité des stations d'épuration...) sans faire de croisement entre les pratiques/usages supplémentaires et les enjeux environnementaux. Cette sous action, portée par le GIP Littoral, vise à animer une démarche collective avec les acteurs locaux (guide, journées thématiques...) afin de leur proposer un appui méthodologique pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme. Les éléments produits pourront le cas échéant alimenter la réflexion nationale sur le sujet.

- *Sous action 2* : accompagner les réflexions collectives sur les évolutions des activités et infrastructures touristiques

La connaissance dynamique des activités et des infrastructures touristiques est très utile pour identifier les aménagements à prévoir dans les documents d'urbanisme. Le GIP littoral réalise régulièrement des études en ce sens (ex : étude foncier tourisme social, foncier de l'hôtellerie de plein-air et des résidences de tourisme, caractérisation de la fréquentation sur les lieux de pratique des activités de tourisme ou de loisirs...).

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous action 1 : GIP Littoral aquitain
Sous action 2 : GIP Littoral aquitain

Acteurs associés

Sous action 1 : DREAL, EPCI porteurs de SCOT et collectivités, conservatoire du littoral, ONF
Sous action 2 : DREAL, collectivités, conservatoire du littoral, ONF, PNM

Sources de financement potentiel

Sous action 1 : CPER / FEDER / Collectivités
Sous action 2 : CPER / FEDER / Collectivités

Calendrier

2022-2027

08 - Tourisme

02 - Accompagner des projets d'aménagement et de gestion durable pour améliorer l'accueil et les mobilités des territoires littoraux

Item de la vision

Vision 1.3 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Vision 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

- Une coexistence harmonieuse des usages économe des ressources et des espaces

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Tourisme 8-1 Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires

2. Favoriser une approche équilibrée de l'offre d'hébergement permettant de répondre à tous les besoins, notamment d'

3. Prendre en compte dans les politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique)

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

L'attractivité résidentielle et touristique des territoires littoraux impose de repenser les réponses en matière d'accueil et de mobilités à travers des projets d'aménagement et de gestion durable, notamment en préservant les espaces naturels les plus sensibles et /ou soumis aux risques.

En lien avec les documents d'urbanisme, ces projets doivent être porteurs de principes tels que la sobriété (en matière de consommation d'espaces et de ressources au sens large, de construction), la réversibilité (équipements / aménagements démontables ou mobiles, parking saisonnier...) et la multifonctionnalité (possibilité de double usage selon la saison, de mutualisation).

Ces projets doivent également favoriser les mobilités alternatives à la voiture, permettre une canalisation des flux ainsi qu'une régulation des multiples usages liés aux activités de pleine nature en vue d'assurer la préservation de ces espaces.

L'accès au logement et la notion de parcours résidentiel sont des enjeux majeurs dans les territoires littoraux. Le déficit de logements pénalise les jeunes actifs et les populations les plus fragiles telles que les personnes âgées, précarisées, ou encore les travailleurs saisonniers. Or, ces derniers constituent un maillon indispensable de l'animation économique et touristique des territoires littoraux.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : accompagner les démarches visant l'identification des espaces naturels fréquentés sur le littoral et la maîtrise de cette fréquentation

En poursuivant notamment la dynamique amorcée par le Schéma plan-plages porté par le GIP Littoral, il s'agit d'accompagner les démarches visant l'identification des espaces naturels fréquentés en vue d'apporter un appui méthodologique pour améliorer et rationaliser l'accueil sur ces sites sensibles et assurer leur préservation (*nota* : l'étude de caractérisation de la plaisance sur

<p>le Bassin d’Arcachon par le PNM pourrait aussi être valorisée dans la mise en œuvre de cette action ou la suivante? <i>À voir</i>)</p> <p>- <i>Sous action 2</i> : identifier et caractériser l’évolution des usages de loisir les plus emblématiques du littoral et leurs impacts en matière d’aménagement</p> <p>Le littoral néo aquitain est un lieu de pratique privilégié pour bon nombre de sports et loisirs historiques (randonnée pédestre, vélo, baignade, plaisance, surf...) ou émergents (stand-up paddle, kite-surf, fat-bike...). Afin d’assurer un usage équilibré et la cohabitation entre usagers, il s’agit de caractériser l’évolution des usages de loisirs et les aménagements appropriés, y compris pour réguler la fréquentation.</p> <p>- <i>Sous action 3</i> : animer des démarches collectives pour un tourisme littoral durable et innovant</p> <p>En poursuivant notamment la dynamique amorcée par le référentiel « Aménagement des stations » porté par le GIP Littoral, il s’agit d’animer les démarches locales promouvant un tourisme littoral durable et innovant, notamment sur les thématiques de l’usage de l’eau, de l’énergie, des éco-matériaux, des technologies de l’information et de la communication ou de la mobilité (navettes d’accès aux plages, mobilités actives...).</p> <p>- <i>Sous action 4</i> : accompagner les expérimentations concernant le logement pour les saisonniers</p> <p>Dans le contexte de tension du marché immobilier, les saisonniers sont confrontés à un phénomène d’éviction, renforcé par la précarité de leur emploi. Ils peinent à rencontrer une offre adaptée à leurs besoins. Il s’agit d’accompagner et faire connaître les expérimentations locales (ex : utilisation des internats des structures scolaires en été...)</p>	
<p><u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u></p> <p>Sous action 1 : GIP Littoral Sous action 2 : GIP Littoral Sous action 3 : GIP Littoral Sous action 4 : DREAL</p>	<p><u>Acteurs associés</u></p> <p>Sous action 1 : DREAL, collectivités, conservatoire du littoral, ONF, PNM Sous action 2 : DREAL, PNM, conservatoire du littoral, collectivités Sous action 3 : DREAL, collectivités, ADEME, CRT Sous action 4 : GIP littoral, collectivités (région notamment)</p>
<p><u>Sources de financement potentiel</u></p> <p>Sous action 1 : CPER / collectivités Sous action 2 : CPER / collectivités Sous action 3 : CPER / collectivités Sous action 4 : collectivités (région pour les lycées)</p>	
<p><u>Calendrier</u></p>	

09 - Risques

01- Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et une meilleure prise en compte dans les outils de planification

Item de la vision

Vision 1.3 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Risques 9-1 Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients

1. Développer les stratégies locales de gestion des risques côtiers et d'adaptation au changement climatique et favoriser une bonne articulation de ces stratégies avec les autres documents de planification

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Dans un contexte de changement climatique, la thématique des risques littoraux est cruciale en Nouvelle-Aquitaine. En effet, l'aggravation probable des aléas côtiers (érosion et recul du trait de côte, submersion des côtes basses, avancée dunaire dans les terres...) aura des impacts en matière de sécurité des biens et des personnes situées à proximité immédiate des rivages mais aussi en matière environnementale avec la disparition d'espaces naturels (dunes, landes, zones humides, milieux forestiers, etc.). Les impacts sur l'économie touristique (infrastructures et activités) seront également importants sur certains territoires.

Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers (submersion, érosion, inondation) et une meilleure articulation avec les outils de planification constitue une action majeure pour repenser le lien entre gestion des risques et aménagement durable des littoraux.

Ainsi, afin de ne pas implanter de nouveaux enjeux dans les zones exposées aux aléas naturels, d'anticiper la recomposition des espaces littoraux menacés et de mettre en œuvre des projets d'aménagements résilients, une meilleure articulation entre dispositifs de gestion et de prévention et outils de planification devra être recherchée sur les territoires littoraux.

Conformément aux recommandations inscrites dans les stratégies nationales de gestion intégrée du trait de côte d'une part, et de gestion du risque d'inondation d'autre part, il s'agira d'aller vers une gestion coordonnée des actions de prévention contre la submersion marine et les érosions côtières. Elle permettra une meilleure appréhension des effets cumulatifs des phénomènes sur les territoires et une efficacité renforcée des actions de gestion mises en œuvre.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : améliorer la prise en compte des risques littoraux dans les documents de planification (SRADDET, SCOT, PLU(i))

En s'appuyant sur les stratégies locales de gestion des risques, cette action vise notamment à formaliser des principes d'aménagement permettant de réduire la vulnérabilité des territoires et les

traduire en dispositions dans les documents d'urbanisme.

Le SRADDET prévoit à cet égard dans les règles 25 et 26 : « Les Schémas de cohérence territoriale des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer. » et « Les documents de planification et d'urbanisme anticipent a minima à horizon 2050 les évolutions de la bande côtière et réduisent les risques côtiers. »

- *Sous action 2* : mieux articuler la gestion intégrée des risques érosion, submersion et inondation

Cette sous action peut notamment s'appuyer sur l'expertise scientifique en matière d'effets cumulés (érosion / submersion) et sur le travail d'animation du GIP Littoral en vue de l'élaboration et la mise à jour des stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC), des stratégies locales de gestion du risque inondation et des plans d'actions de prévention des inondations. Les mesures de gestion coordonnées permettant d'optimiser la prévention de l'ensemble des risques seront mises en valeur.

- *Sous action 3* : accompagner les projets pilotes en matière de repli stratégique et de recomposition spatiale face aux risques littoraux

La forte érosion côtière constatée ces dernières années conduit certaines collectivités à s'inscrire dans une réflexion en matière de repli stratégique (ex. Biscarrosse, Lacanau, Côte Basque, Nord Médoc). Il s'agit d'accompagner ces démarches innovantes et de contribuer à l'émergence d'outils réglementaires et financiers adaptés.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous action 1 : Collectivités
Sous action 2 : GIP Littoral
Sous action 3 : DREAL NA / GIP Littoral

Acteurs associés

Sous action 1 : DREAL NA, DDTM, GIP littoral
Sous action 2 : DREAL NA, DDTM, collectivités
Sous action 3 : DDTM, collectivités

Sources de financement potentiel

Sous action 1 : CPER / FEDER / collectivités
Sous action 2 : CPER / FEDER / collectivités
Sous action 3 : CPER / FEDER / collectivités

Calendrier

2022-2027

09 - Risques
02 -Préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral

Item de la vision

Vision 1.3 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Vision 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

- Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Tourisme 8-1 Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires

3. Prendre en compte dans politiques d'aménagement la capacité d'accueil des territoires littoraux (intégrant la capacité d'accueil touristique)

Risques 9-1 Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients

1. Développer les stratégies locales de gestion des risques côtiers et d'adaptation au changement climatique et favoriser une bonne articulation de ces stratégies avec les autres documents de planification

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Dans un contexte de changement climatique, la thématique des risques littoraux est majeure en Nouvelle-Aquitaine. L'aggravation probable des aléas côtiers (érosion et recul du trait de côte, submersion des côtes basses, avancée dunaire dans les terres...) aura des impacts en matière de sécurité des biens et des personnes situées à proximité immédiate des rivages, mais aussi en matière environnementale avec la disparition d'espaces naturels (dunes, landes, zones humides, milieux forestiers, etc.). Les impacts sur l'économie touristique (infrastructures et activités) seront également importants sur certains territoires.

Au regard des services de régulation qu'assurent les milieux naturels (limitation de l'érosion, rôle de champs d'expansion), la préservation de leur bon fonctionnement et leur entretien sont une des réponses pour assurer la gestion des risques.

En ce sens, l'accompagnement de toute action d'entretien ou de restauration des milieux naturels (espaces dunaires, marais maritimes et rétro-littoraux) participant à la prévention des risques d'érosion et de submersion marines permettra de concourir à la résilience des territoires littoraux.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : accompagner les projets pilotes sur la restauration de milieux naturels contribuant à la résilience face aux risques littoraux

Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre de projets pilotes en Nouvelle Aquitaine (ex : Adapto, porté par le Conservatoire du Littoral, appel à projet national « Des solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients » du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire).

- *Sous action 2* : accompagner les activités et usages permettant l'entretien des milieux naturels

Il s'agit de favoriser les activités et usages permettant l'entretien des milieux naturels qui participent à la résilience des territoires face aux risques littoraux en Nouvelle Aquitaine (ex : marais, cordon dunaire...) Il s'agit des activités d'élevage, de saliculture, ...

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous action 1 : DREAL NA (animation)
Sous action 2 : DREAL NA (animation)

Acteurs associés

Conservatoire du Littoral, ONF, gestionnaires de sites (syndicat mixte, associations, exploitants agricole..), GIP littoral

Sources de financement potentiel

Sous action 1 : CPER / FEDER / Collectivités / Agences de l'eau
Sous action 2 : CPER / FEDER / Collectivités / Agences de l'eau

Calendrier

09 - Risques

03 -Établir un plan de communication sur les risques littoraux avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables

Item de la vision

Vision 1.3 Le maintien d'un patrimoine d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux
Vision 3.4 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Risques 9-1 Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients
3. Développer la culture du risque (mieux informer les populations sur les risques inhérents à leur territoire)
Formation 14-2 Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer
1. Sensibiliser les différents publics (notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et développement durable

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Dans une société où les citoyens sont de plus en plus impliqués dans la vie locale et en demande d'informations, notamment dans le cadre de leurs choix immobiliers, le partage des connaissances, la sensibilisation et la communication sont devenus essentiels pour la réussite des projets de recomposition spatiale et la culture partagée du risque face aux aléas naturels.

La Nouvelle-Aquitaine bénéficie depuis de nombreuses années d'un réseau d'expertise dédié aux questions littorales qui permet d'assurer l'observation, le suivi et l'analyse prospective des territoires. Toutes ces ressources d'une grande richesse et dans des disciplines variées sont à valoriser auprès d'un large public (élu.e.s, citoyen.ne.s, scolaire, touristes, propriétaires et riverains, etc.).

Il existe par ailleurs des stratégies nationales encadrant la gestion des risques littoraux (gestion intégrée du trait de côte, gestion des risques d'inondation) ainsi qu'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, qui se déclinent dans des stratégies locales de gestion des risques (SLGBC, SLGRI, PAPI). Dans le cadre des programmes d'actions de ces stratégies élaborés par les collectivités en partenariat avec les services de l'Etat, il existe d'ores et déjà des volets Communication – Information qui peuvent être mobilisés et développés.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : mener des actions de sensibilisation ciblées sur les territoires

En s'appuyant notamment sur les stratégies locales de gestion des risques littoraux, il s'agit d'accompagner des actions de communication (débat, forum, plaquette d'information, relais presse et TV régionales et événements locaux) pour sensibiliser sur les risques littoraux les jeunes, les touristes, les entreprises locales. Les initiatives pourront également prendre la forme d'approches participatives innovantes (promenades à thème, ateliers citoyens, lecture du paysage, usages des TIC...) et des actions mutualisées à l'échelle régionale ou départementale pourront être envisagées.

- *Sous action 2* : proposer des formations auprès des élus et des techniciens des collectivités

Dans le cadre notamment des stratégies locales de gestion des risques littoraux, la sous action vise à proposer des formations et des actions de sensibilisation (journées thématiques, séminaires...) aux élus et aux services techniques des collectivités, afin de les accompagner dans leurs missions relatives à la gestion des risques littoraux. Une mutualisation à l'échelle régionale ou départementale pourra être envisagée pour faciliter leur mise en œuvre.

- *Sous action 3* : créer un répertoire régional des connaissances historiques sur la gestion du risque

L'évolution géomorphologique de la pointe du Médoc à travers les siècles montre à quel point la connaissance d'événements passés peut aider à anticiper les aléas et gérer au mieux les risques à venir. Afin d'assurer une transmission transgénérationnelle et faciliter l'accès au public, l'action vise la création d'un répertoire régional des connaissances historiques sur les risques littoraux (évolutions du littoral, événements tels que submersions, impacts des tempêtes majeures, ...) avec des photos et/ou témoignages des habitants mis à disposition en ligne et/ou valorisés via des expositions.

=> *Pas de porteur identifié, potentiellement ORRNA mais potentiellement à basculer comme un élément de la sous action 4 => rédaction fusionnée à consolider*

- *Sous action 4* : capitaliser l'ensemble des données d'aléa sur les risques littoraux et améliorer la connaissance des impacts du changement climatique

La sous action vise à poursuivre la capitalisation de l'ensemble des données existantes sur les risques littoraux (érosion, submersion) dans le cadre des observatoires régionaux (OCA, ORRNA) et d'en faciliter l'accès pour le public de manière à ce que les choix d'aménagement tiennent compte de l'existence de ces risques. Il convient également d'améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur ces risques littoraux (élévation du niveau marin, modification du régime des tempêtes et des courants marins, ...) par des acquisitions de données et des travaux de recherche.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous action 1 : GIP Littoral
 Sous action 2 : GIP Littoral/DREAL
 Sous action 3 : ?
 Sous action 4 : OCA/ORRNA

Acteurs associés

Sous action 1 : Porteurs des stratégies locales de gestion des risques littoraux, gestionnaires de sites, collectivités, associations ...
 Sous action 2 : DDTM
 Sous action 3 : Porteurs des stratégies locales de gestion des risques littoraux, collectivités
 Sous action 4 : GIP Littoral

Sources de financement potentiel

CPER / FEDER / Collectivités / Agences de l'eau
 Appels à projets nationaux

Calendrier

10-Sécurité

01 - Maintenir les capacités de réaction existantes notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau

Item de la vision

Vision 1.1 – 1.2 et 1.3 Le maintien d'un patrimoine d'exception

- Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et gouf de Capbreton
Secteur 5- Plateau continental
Secteur 6- Talus continental
Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

D08- Contaminants

D10- Déchets

Objectifs socio-économiques concernés

Sécurité 10-1 Réduire et contenir les risques de pollution

1. Garantir une cohérence capacitaire en matière de lutte contre la pollution
2. Augmenter la vigilance face au risque de pollution (liée aux navires) des écosystèmes sensibles

Sécurité 10-3 Optimiser les moyens de surveillance

1. Maintenir et adapter le dispositif de surveillance maritime selon un maillage resserré, interconnecté, et doté d'outils de surveillance performants intégrant les nouvelles technologies et la transition numérique

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Depuis les années 1970-1980, un certain nombre de mesures ont été prises pour réduire les risques de pollutions accidentelles en mer. En France, l'organisation POLLutions MARines, dites POLMAR, s'articule entre 2 volets : un dispositif à terre et un dispositif en mer. Le volet maritime est placé sous l'égide du préfet maritime qui dispose des moyens interministériels de l'action de l'Etat en mer tandis que le dispositif POLMAR terre est une mesure interministérielle confiée localement au préfet de département et destinée à lutter contre les pollutions par hydrocarbures sur le littoral. Le préfet de zone de défense et de sécurité assure la cohérence des actions terrestres et maritimes. En 2005, le volet POLMAR a intégré le dispositif Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).

Avec la mise en place des dispositifs de séparation de trafic et le Mémoire de Paris en 1982 qui vise à améliorer la sécurité maritime par un meilleur contrôle des navires dans les ports, les accidents en mer se sont espacés dans le temps et mettent de moins en moins en cause des quantités importantes de matières.

Ce contexte est venu corroborer les réflexions en cours pour diminuer les moyens alloués au volet POLMAR mer. Ces échanges se sont récemment traduits par la création d'un centre unique POLMAR mer à Brest, qui conserve et répartit le matériel de sécurité en tant que de besoin, et le maintien de deux antennes locales, une à Dunkerque et une au Verdon, pour être en capacité de réagir au plus vite en cas d'accidents.

Parallèlement, à terre, les mesures de préparation à la lutte sur le littoral consistent à maintenir la capacité opérationnelle du volet POLMAR terre en fournissant dans les meilleurs délais aux autorités compétentes les moyens d'agir. Il est donc primordial de préserver les capacités de réaction existantes, notamment en capitalisant sur les retours d'expériences, les formations et la vie de réseau.

Cette mesure, qui vise à réduire et contenir les risques de pollution en optimisant les moyens de

surveillance, contribue également à la réduction des déchets et contaminants d'origine maritime et accidentels.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : mettre à jour les volets POLMAR terre des départements en s'assurant qu'ils correspondent à la réalité

Première concernée par la pollution de son littoral, la commune apporte en premier ressort une réponse à terre en mobilisant ses propres moyens sous la direction de son maire. Mais lorsque les conséquences de l'accident dépassent ses capacités, le préfet de département prend le relai et dirige les opérations en activant le volet POLMAR terre de l'ORSEC départemental. Si les risques dépassent l'échelle du seul département, c'est le préfet de région qui intervient.

La préparation à cette lutte contre les pollutions maritimes sur le littoral doit régulièrement être adaptée aux menaces environnantes et aux moyens à disposition, qu'ils soient techniques ou organisationnels. Pour ce faire, cette sous action se traduira par la mise à jour continue des volets POLMAR terre départementaux en tenant compte des retours d'expérience et en s'interrogeant sur l'optimisation des points d'ancrage en fonction des zones protégées et des évolutions (nature des pollutions, organisation des différentes administrations).

- *Sous action 2* : faciliter le suivi régulier de formations

Le dispositif POLMAR terre repose sur des moyens humains diversifiés parmi lesquels :

- le correspondant POLMAR départemental placé dans les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) ;
- les personnels des centres de stockage placés au sein de la direction interrégionale de la mer (DIRM) ;
- le délégué de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de zone de défense et sécurité ;
- les formations militaires des unités de sécurité civile ;
- le service départemental d'incendie et de secours ;
- le conseil régional ;
- le conseil départemental ;
- les communes.

Le délégué de la DREAL de zone de défense et sécurité mobilise les différents partenaires du volet POLMAR terre autour d'actions de formation (déchets...). Dans ce cadre, il veille notamment à la juste formation de l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir face à une pollution maritime en s'appuyant sur les formations dispensées par le CEREMA, le CEDRE ou les centres de stockages des DIRM. A ce propos, une partie de l'équipage d'un des navires du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon suit une des formations du CEDRE pour être rapidement opérationnelle en cas de réquisition. Le correspondant POLMAR départemental des DDTM peut également solliciter des formations.

En l'absence de plan de suivi de formations à la lutte contre les pollutions maritimes, cette sous action vise à s'assurer d'un suivi régulier et effectif de ces formations en les proposant et les dispensant notamment aux parties prenantes au sein des collectivités.

- *Sous action 3* : favoriser les actions de proximité entre les centres POLMAR et les collectivités territoriales sous l'autorité conjointe de la DREAL de zone de défense et sécurité et de la DIRM pour assurer une vie de réseau

Le volet POLMAR terre se compose d'un réseau d'acteurs qu'il faut former et entretenir afin d'en conserver la force d'action. Pour ce faire, des exercices avec déploiement de matériels permettent d'évaluer l'efficacité du volet POLMAR terre, d'entraîner les acteurs potentiellement impliqués, d'apprendre aux différentes parties prenantes à agir ensemble et de mesurer la disponibilité et l'efficacité des matériels dédiés.

Parmi les centres de stockage de matériels spécialisés dans la lutte contre la pollution, celui du Verdon est une vraie plus-value pour la façade Sud Atlantique. Outre ses capacités à stocker et entretenir les matériels et les équipements pour les mettre à disposition en cas de pollution, il dispose des ressources humaines connaissant les différents matériels, des points d'entrée dans les différents services locaux (collectivités, DDTM) et d'un réseau stabilisé déjà en place pour agir.

L'entretien soutenu et régulier de ce réseau est une nécessité absolue pour garder l'efficacité du dispositif. Cette sous action vise à favoriser les actions de proximité entre les centres POLMAR et les collectivités territoriales sous l'autorité conjointe de la DREAL de zone de défense et sécurité et de la DIRM pour assurer une vie de réseau. Elle pourrait se traduire par des points d'information réciproques réguliers et des contacts de terrain visant à conserver les habitudes de travail conjointes.

Autorité en charge de la mise en œuvre

DIRM/DREAL de zone de défense et sécurité

Acteurs associés

DDTM, collectivités

Sources de financement potentiel

Etat, collectivités, fonds communautaires

Calendrier

2022-2027

10-Sécurité
**02 - Mobiliser les connaissances disponibles pour améliorer et optimiser
les conditions de navigation**

Item de la vision

Vision 2.4 Une économie maritime et littoral respectueuse des équilibres écologiques
- Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Secteur géographique

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Sécurité 10-2-1 Garantir des conditions de navigation sûres

1. Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer
2. Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Les conditions de navigation désignent avant tout la détention des bonnes informations nautiques et la compréhension du balisage. Face à la baisse des effectifs et des navires disponibles sur zone pour indiquer ces conditions aux navigateurs, de nouveaux supports essentiellement digitaux ou infographiques commencent à être proposés.

Sur la façade Sud-Atlantique, 4 bassins de navigation nécessitent un balisage strict et efficace : le bassin d'Arcachon (intérieur et passes d'entrée), les Pertuis de Maumusson et l'estuaire de la Gironde. Pour l'estuaire de la Gironde, le Grand Port maritime de Bordeaux a déjà entrepris des travaux de dragage établis et stables sur le fond. Matérialisées par un balisage, ces informations nautiques assurent les conditions de navigation sur l'estuaire. S'agissant des Pertuis de Maumusson qui mettent en relation l'océan Atlantique et le coureau d'Oléron, c'est un bassin de navigation difficile et peu fréquenté du fait de régimes de courant particulièrement puissants, des remous caractéristiques des phénomènes de maelstrom et de formation de déferlantes. Le balisage y est donc déjà posé, adapté et contrôlé de façon régulière. Concernant le bassin d'Arcachon, les passes d'entrée fluctuent en permanence. Une procédure associant la DDTM, la DIRM et le SIBA a été stabilisée depuis longtemps et permet de mettre à jour dès que nécessaire le balisage y afférent.

Cette action vise à mobiliser les connaissances disponibles pour améliorer et optimiser les conditions de navigation. Au-delà du balisage, cette sous action permet aussi de partager la connaissance sur la topographie des fonds marins et plus particulièrement, celle à l'entrée et la sortie des ports et des principaux chenaux de navigation. Elle n'a pas, à ce stade, d'incidence sur l'artificialisation des fonds puisqu'elle se traduit par le partage, la capitalisation et la diffusion des connaissances notamment sur les données bathymétriques.

Liste des sous actions

Sous action 1 : pérenniser l'action commune Etat-SIBA pour une information optimale des navigateurs

Au sein du bassin d’Arcachon, le syndicat intercommunal du bassin d’Arcachon (SIBA) est compétent pour l’entretien et la pose du balisage sous le contrôle de la DIRM. Aussi, pour assurer aux navigants que toutes les conditions de navigation sont réunies, le SIBA prend en compte les indications transmises par les services de l’Etat pour assurer un balisage sécurisé à l’échelle du bassin.

Pour garantir des conditions de navigations sûres, sécuriser les accès et diminuer les risques notamment d’échouage, cette sous action vise à pérenniser l’action commune Etat-SIBA pour une information optimale des navigateurs. La convention passée entre le SIBA et le préfet de région qui établit cette prise en compte d’intérêt réciproque en termes de sécurité et de navigation, sera reconduite annuellement.

Sous action 2 : sensibiliser les élus sur leurs responsabilités en termes de conception et de mise en œuvre des plans de balisage

Le littoral est un espace réglementé, notamment par une signalisation codifiée dont il faut respecter les règles pour des questions de sécurité. Ce balisage permet notamment de signaler aux navigateurs les chenaux de navigation et les dangers existants, qu’ils soient visibles ou recouverts par la mer. Sur les plages, les bouées de délimitation signalent aux baigneurs les zones réservées à la baignade et les chenaux d’accès pour les bateaux. Fixé par arrêtés du maire et du préfet maritime, le plan de balisage d’une plage permet de garantir la sécurité des usagers du plan d’eau. Il doit donc être actualisé en tant que de besoin et le balisage effectif doit impérativement lui correspondre en tous points.

Cette action vise à sensibiliser les communes littorales aux plans de balisage afin d’améliorer les arrêtés de balisage et de s’assurer du taux de compatibilité entre les plans de balisage et le balisage effectif.

<u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u>	<u>Acteurs associés</u>
DIRM/ préfets coordonnateurs	DDTM, SIBA, région
<u>Sources de financement potentiel</u>	
Etat, fonds communautaires	
<u>Calendrier</u>	
2022-2027	

10-Sécurité
03 – Optimiser le dispositif de surveillance de la façade

Item de la vision

Vision 1.1 – 1.2 et 1.3 Le maintien d'un patrimoine d'exception

- Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Vision 2.4 Une économie maritime et littoral respectueuse des équilibres écologiques

- Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et gouf de Capbreton
Secteur 5- Plateau continental
Secteur 6- Talus continental
Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Sécurité 10-1 Réduire et contenir les risques de pollution

1. Garantir une cohérence capacitaire en matière de lutte contre la pollution

Sécurité 10-2 Garantir des conditions de navigation sûres

1. Adapter la circulation des moyens nautiques à l'évolution des activités et des projets en mer

Sécurité 10-3 Optimiser les moyens de surveillance

1. Maintenir et adapter le dispositif de surveillance maritime selon un maillage resserré, interconnecté, et doté d'outils de surveillance performants intégrant les nouvelles technologies et la transition numérique

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Pour faciliter les interventions et permettre une gestion optimale des situations à risques, l'ensemble des moyens nautiques de surveillance disponibles sur la façade Sud-Atlantique doit être en capacité d'agir et de réagir proportionnellement aux risques encourus. Pour ce faire, cette action vise à optimiser le dispositif de surveillance à l'échelle de la façade pour qu'aucun point du territoire ne soit à l'abandon. Cette adaptation du dispositif passe par le recours à des moyens nautiques et technologiques performants et numériques. Au-delà de la cartographie des ports refuges, il pourrait aussi se décliner par le maintien d'une antenne de surveillance maritime à l'échelle de la façade Sud-Atlantique grâce à l'appui des moyens de l'action de l'Etat en mer et au positionnement des bons moyens nautiques au bon endroit pour avoir les capacités d'agir.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : élaborer et diffuser la cartographie des ports refuges en préparant les ports de la façade à l'accueil de navires en difficulté

L'article 20 de la directive n°2002/59/CE fixe aux Etats membres l'obligation de mettre en place des plans des ports en vue d'accueillir les navires en détresse dans les eaux relevant de leur juridiction en tenant compte des directives pertinentes de l'Organisation Maritime Internationale. Face à l'importance des dommages, tant écologiques qu'économiques, que des navires en difficulté pourraient causer, l'ordonnance n°2004-691 du 12 juillet 2004 fixe les bases de la réglementation applicable. L'instruction ministérielle du 29 juillet 2004 explicite le dispositif de « port refuge » qui permet d'admettre, éventuellement et si c'est la meilleure solution, un navire en difficulté dans un lieu afin de limiter l'ampleur des conséquences d'une avarie.

Cette sous action vise à élaborer et diffuser la cartographie des ports refuges en préparant les ports

de la façade à l'accueil de navires en difficulté. Sur la façade Sud-Atlantique, du fait de la topographie littorale, seul le port de La Rochelle est un port refuge, les autres ports étant soit estuariens, soit trop encaissés pour être facile d'accès. **Il s'agira de ...**

- *Sous action 2* : maintenir les moyens de sauvetage et d'assistance existants à proximité des sites de navigation, des ports et des espaces où se développent les énergies marines renouvelables

Contrairement au remorquage et à l'assistance au navire qui sont payants, l'assistance et le sauvetage de toute personne en détresse en mer est gratuit et obligatoire (loi n°67-545 du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer et loi n°69-8 du 3 janvier 1969 relative à l'armement et aux ventes maritimes). Pour anticiper tout risque, il est donc nécessaire de disposer du bon moyen nautique au bon endroit.

En France, ce sont les CROSS qui reçoivent les alertes des usagers de la mer *via* leur veille permanente des fréquences du système mondial de détresse et de sécurité en mer. Ils décident alors et dirigent les opérations de sauvetage mises en place en mobilisant des moyens nautiques et aériens de l'Etat, des moyens nautiques de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), des moyens nautiques des collectivités locales (postes de plage, sapeurs-pompiers) et/ou des moyens privés. Selon la situation et sous la coordination des CROSS, les moyens mobilisés effectuent ensuite les opérations de recherche, assistent les navires en difficultés, donnent les premiers soins et évacuent les blessés à terre.

Cette sous action vise à maintenir les moyens de sauvetage et d'assistance existants à proximité des sites de navigation, des ports et des espaces où se développent les énergies marines renouvelables. En plus d'un positionnement optimal des moyens nautiques et aériens de l'Etat le long et à proximité du littoral, elle se traduira par des actions de formations proposées par les services de l'Etat dans les lycées maritimes pour que chaque acteur impliqué puisse mettre à jour ses connaissances et rester opérationnel sur la durée en cas de mobilisation.

- *Sous action 3* : mutualiser les moyens de surveillance existants en profitant de l'Action de l'Etat en Mer

Autorité en charge de la mise en œuvre

DIRM/PREMAR

Acteurs associés

DIRM, AEM

Sources de financement potentiel

Etat, fonds communautaires, collectivités territoriales

Calendrier

2022-2027

11 - Paysages

01 - Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux

Item de la vision

Vision 1.2 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception
Vision 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces
Vision 3.4 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Paysages 11-1-1 Protéger le patrimoine et les sites attractifs
1. Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Le caractère naturel, préservé et patrimonial du littoral Sud-Atlantique constitue son principal atout d'attractivité touristique et résidentielle. La préservation de ces aménités face à leur surfréquentation, dégradation et vulnérabilité liée à l'évolution de la côte, est une priorité dans la mise en valeur du patrimoine et des sites du littoral.

Pour y parvenir, l'action vise à mieux connaître la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux, en vue d'une meilleure prise en compte dans l'aménagement des territoires concernés et une adaptation des pratiques du public.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : capitaliser les études de paysages concernant le littoral

La sous action, portée par la GIP Littoral Aquitain, vise dans un premier temps à recenser les études de paysage concernant le littoral qui ont été menées par différents maîtres d'ouvrage de Nouvelle-Aquitaine. L'ensemble de ces études seront capitalisées, numérisées et intégrées dans un outil centralisé (en ligne ? mise à disposition de tous ?).

- *Sous action 2* : mener des études complémentaires si besoin

A l'issue de cette phase bibliographique, une analyse permettra de mettre en lumière les territoires ou sites sur lesquels il serait pertinent de conduire des études de caractérisation du paysage.

- *Sous action 3* : organiser les échanges avec le Conservatoire du littoral lors de l'élaboration des SCOT

Les SCOT sont un outil majeur pour l'aménagement du territoire. Dans leur phase d'élaboration

ou de révision, de nombreuses Personnes Publiques Associées (PPA) sont consultées et il est parfois difficile d'avoir des avis coordonnés. Il est proposé d'associer systématiquement le conservatoire du littoral lors des échanges avec les DDTM (réunions, avis écrits...) pour d'une part, partager une vision harmonisée des orientations de la composante « sites et paysages », et d'autre part, tendre vers la préservation du tiers naturel littoral à horizon 2050.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous action 1 et 2 : DREAL/GIP/APCE
(Paysagiste conseil)
Sous action 3 : DDTM (en charge des dire de l'État sur les projets de SCOT)

Acteurs associés

Sources de financement potentiel

Sous action 1 et 2 : GIP
Sous action 3 : sans objet

Calendrier

Sous action 1 : à partir de 2021
Sous action 2 : à partir de 2022, sous réserves des conclusions de la sous action 1

11 - Paysages	
02 - Identifier les bâtiments patrimoniaux menacés par l'évolution du trait de côte	
<p><u>Item de la vision</u></p> <p>Vision 1.2 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception <p>Vision 2.5 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces <p>Vision 3.1 et 3.4 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître la mer - Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer 	<p><u>Secteur géographique</u></p> <p>Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis</p> <p>Secteur 2- Côte sableuse aquitaine</p> <p>Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon</p> <p>Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton</p>
<p><u>Objectifs environnementaux concernés</u></p>	
<p><u>Objectifs socio-économiques concernés</u></p> <p>Tourisme 8-1 Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser les activités touristiques innovantes et durables, au-delà des seules communes riveraines de la mer <p>Paysages 11-1 Protéger le patrimoine et les sites attractifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Limiter les risques de dégradation liés aux activités humaines ou à l'érosion sur les sites sensibles <p>Connaissances 12-1 Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que des impacts sur le territoire 	
<p><u>Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique</u></p> <p>Atout majeur de l'attractivité du territoire néo-aquitain, les sites patrimoniaux sont soumis aux risques littoraux, et en particulier notamment à l'érosion. Ils constituent des enjeux à intégrer dans les stratégies définies localement pour se protéger, laisser-faire ou accompagner ces évolutions.</p> <p>Il apparaît donc indispensable de mener un inventaire aussi exhaustif que possible des bâtiments et sites patrimoniaux pouvant être impactés par l'érosion côtière afin de déterminer la stratégie de protection adaptée au contexte local.</p> <p>L'action, pilotée par la DRAC Nouvelle Aquitaine, pourrait s'appuyer sur les travaux du BRGM pour la détermination du périmètre des secteurs potentiellement concernés par le risque d'érosion (à un horizon à définir).</p>	
<p><u>Liste des sous actions</u></p> <p><i>- Pas de sous-action, l'action se suffit à elle-même</i></p>	
<p><u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u></p> <p>DRAC Nouvelle-Aquitaine</p>	<p><u>Acteurs associés</u></p> <p>DREAL/BRGM, Cons. Litt.</p>

Sources de financement potentiel

Calendrier

A partir de 2022 ?

11 - Paysages
03 - Poursuivre la politique des sites classés et des opérations grands sites.

Item de la vision

Vision 3.4 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Paysages 11-2 Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral

1. Poursuivre l'entretien et la valorisation des sites caractéristiques du littoral et notamment le patrimoine culturel et paysager littoral moins connu

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

La valorisation du patrimoine et des paysages typiques de la région est un axe fort de la politique touristique qui permet également de préserver ces sites (canalisation des fréquentations, entretien des sites, apports financiers, etc.) et d'informer les usagers sur les enjeux locaux (histoire, esprit du lieu, évolution du littoral, faune/flore, pratiques responsables, etc.). Si les sites les plus connus subissent une surfréquentation, d'autres sont méconnus et peinent à mobiliser des ressources pour leur entretien.

La valorisation entre donc dans un objectif de respect des caractéristiques des sites et dans un souci de préservation à long terme.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : valoriser l'inscription du phare de Cordouan au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le phare de Cordouan est un véritable chef-d'œuvre d'architecture construit en pleine mer. Il a été pensé à la fois comme un ouvrage de signalisation maritime et comme un monument digne des anciennes Merveilles du Monde. A ce titre, la France a présenté en 2019 sa candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette distinction conduira l'État et le SMIDDEST, délégataire de sa valorisation touristique, à faire évoluer les plans de gestion et de communication, afin de préserver et valoriser davantage « le roi des phares ».

- *Sous action 2* : requalifier les sites inscrits généralisés (« étangs landais » notamment) et projet de classement pour les « paysages de l'estuaire de la Gironde et ses îles »

De nombreux paysages littoraux néo-aquitains sont aujourd'hui inscrits, classés ou en cours de classement. La sous action vise à encourager les gestionnaires de sites inscrits à entreprendre des actions d'entretien et de requalification (deux sites « étangs landais » notamment) et à mener à bien des procédures de classement pour valoriser et protéger davantage les sites les plus remarquables (Paysages de l'estuaire de la Gironde et ses îles).

=> *Qui pourrait être les porteurs, qui sont les gestionnaires de site ?*

- *Sous action 3* : valoriser le patrimoine culturel du Mur de l'Atlantique

Plus connu sur le littoral normand, de nombreux bunkers et blockhaus sont localisés le long du littoral néo-aquitain et constituent un témoignage patrimonial du mur de l'Atlantique. La sous-action vise à mieux connaître et caractériser ce patrimoine afin de mieux le faire connaître. A termes, il s'agira de proposer des itinéraires de découverte et développer un tourisme alternatif.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous action 1 : DIRM/DRAC

Sous action 2 : DREAL/DDTM/gestionnaires de sites

Sous action 3 : DRAC/DREAL

Acteurs associés

Sous action 1 : SMIDDEST

Sous action 2 : gestionnaire de site, conservatoire du littoral (ex Tarnos?)

Sous action 3 : communes littorales ?

Sources de financement potentiel

Calendrier

Sous action 1 : à partir de 2020 (si inscription en juillet 2020)

Sous action 2 : à partir de 2022

Sous action 3 : à partir de 2022 (travail élève architecte)

11 - Paysages
04 - Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle Aquitaine

Item de la vision

Vision 1.3 Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Vision 3.4 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Risques 9-1 Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients

1. Développer les stratégies locales de gestion des risques côtiers et d'adaptation au changement climatique et favoriser une bonne articulation de ces stratégies avec les autres documents de planification

Paysages 11-2 Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral

2. Poursuivre la mise en œuvre de la servitude piétons le long du littoral et développer les sentiers du littoral, en tenant compte de l'évolution du trait de côte

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

L'ouverture de l'accès au littoral pour tous est une obligation confirmée dans la loi littorale de 1986. Si elle peut être encore localement lacunaire, sa mise en œuvre doit s'attacher à se poursuivre, notamment au travers d'acquisitions (foncier privé), d'une gestion (foncier public) et d'un travail particulier avec les propriétaires privés (foncier privé) permettant de faire face et d'anticiper le recul du trait de côte.

Elle devra toutefois être suivie dans le temps pour garantir les conditions de sécurité d'accès et de fréquentation du littoral (évolution du trait de côte), mais également pour anticiper les démarches futures permettant le report de ce sentier plus en arrière.

L'action vise à identifier les secteurs non ouverts actuellement ou potentiellement menacés à terme et évaluer les freins et obstacles associés.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : établir un état des lieux de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle Aquitaine

Cette sous-action vise à établir, département par département, un état des lieux de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle Aquitaine (y compris les zones menacées par le recul du trait de côte) et identifier les freins et obstacles sur les secteurs non couverts ou amener à évoluer dans le temps.

- *Sous action 2* : poursuivre la mise en œuvre du sentier du littoral

Sur la base de l'état des lieux, cette sous-action vise à proposer des mesures visant à accompagner la mise en œuvre et l'évolution du sentier du littoral et à engager les discussions avec les acteurs

potentiellement impliqués (conservatoire du littoral, communes).

Autorité en charge de la mise en œuvre

Sous-action 1 : DREAL (pilotage)

Sous-action 2 : DREAL (pilotage)

Acteurs associés

Sous-action 1 : DDTM (pilotage local),
Conservatoire du littoral

Sous-action 2 : DDTM (pilotage local),
communes, conservatoire du littoral

Sources de financement potentiel

Calendrier

Sous-action 1 : 2022-2023

Sous-action 2 : à partir de 2023

12- Connaissances

01 - S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges.

Item de la vision

Vision 3.1 - 3.2 et 3.4 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Mieux connaître la mer
- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse Aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf du Capbreton
Secteur 5- Plateau continental
Secteur 6- Talus continental
Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

Sans objet

Objectifs socio-économiques concernés

Connaissances 12-1 Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins

1. Améliorer les connaissances sur les écosystèmes et les interactions entre milieux et espèces
2. Améliorer les connaissances sur les impacts des activités et leurs interactions entre elles
3. Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que leurs impacts sur le territoire

Connaissances 12-2 Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances

1. Créer des synergies visant à partager les connaissances entre les acteurs
2. Diffuser, valoriser et promouvoir la connaissance de la mer, du littoral et de l'économie maritime

Formation 14-2 Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer

1. Sensibiliser différents publics (et notamment les jeunes) aux enjeux mer et littoral et au développement durable

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Un grand nombre de structures publiques et privées (universités, établissements publics, collectivités territoriales, bureaux d'étude,...) mènent des recherches interdisciplinaires et portent parfois des programmes de recherche nationaux ou locaux spécifiques sur les milieux marins. Des associations enrichissent également les connaissances sur les milieux marins et littoraux, notamment par leur rôle d'observation et d'alerte. Tous ces réseaux et programmes visent l'amélioration des connaissances pour mieux prendre en compte les conséquences des activités anthropiques sur les milieux marins.

Tous les acteurs et les partenaires qui travaillent aujourd'hui sur les milieux marins doivent pouvoir partager leurs pratiques et leurs connaissances pour sensibiliser le public et leur délivrer un message cohérent et responsable. Cet effort collectif et la mise en place de réseaux de partenaires mobilisant tous les acteurs aptes à diffuser des messages (fédérations, gestionnaires, recherche, enseignement, associations,...) aura une influence sur les pratiques et à terme un impact positif sur la protection des habitats et des espèces. Pour parvenir à une connaissance partagée, cette action vise à diffuser la connaissance en utilisant les structures existantes et en encourageant le partage des bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans la région.

Un programme d'acquisition de connaissances piloté au niveau national aura quant à lui pour objectif de présenter les sujets sur lesquels les connaissances doivent être complétées, améliorées ou mieux diffusées. Il permettra d'obtenir des données et des connaissances régulièrement mises à jour et indispensables à la mise en œuvre des actions du document stratégique de façade. Les

nouvelles connaissances acquises permettront d'aider à la prise de décision pour mettre en place une gestion optimisée des espaces maritimes de la façade qui tiennent compte des enjeux environnementaux. Les actions du DSF seront ensuite adaptées en fonction de l'évolution de ces connaissances.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : valoriser l'esprit « gardiens de la côte » de surfrider et le rôle de « sentinelle » des pêcheurs et des surfeurs

Depuis 1991, l'association Surfrider foundation a développé un programme volontaire permettant à chaque citoyen et association locale de s'impliquer dans la protection du littoral. En se faisant connaître comme relai local, les acteurs impliqués identifient d'une part, les menaces et dégradations qui pèsent sur les écosystèmes marins et côtiers et d'autre part, les potentiels conflits d'usages. Ce programme a notamment permis d'apporter des réponses aux problématiques locales ayant des impacts sur l'environnement marin et les littoraux. Parallèlement, les pêcheurs et les surfeurs se sont identifiés afin de développer un réseau de « sentinelles » de la mer dans l'optique de récolter un maximum d'observations sur les milieux marins pour veiller à son bon état et alerter le cas échéant.

Cette sous action vise à valoriser l'esprit des « gardiens de la côte » de Surfrider foundation et le rôle de « sentinelle » des pêcheurs et des surfeurs en le faisant connaître au grand public par l'élaboration et la diffusion de brochure, afin de multiplier les sources d'informations avérées sur les milieux marins. Il s'agira ainsi de faire reconnaître le rôle et la compétence de ces « sentinelles » de la mer et « gardiens de la côte ».

- *Sous action 2* : s'appuyer sur les parcs naturels marins comme lieu d'échange et d'acquisition de connaissances (sous réserve, à confirmer)

Créé par la loi du 14 avril 2006, le parc naturel marin (PNM) constitue l'une des 15 catégories d'aires marines protégées. Ses objectifs sont définis à l'article L334-3 du code de l'environnement et prévoit notamment la connaissance du milieu, la protection des écosystèmes et le développement durable des activités liées à la mer.

En Nouvelle-aquitaine, deux parcs naturels marins ont été créés : celui du bassin d'Arcachon le 5 juin 2014 et celui de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis le 15 avril 2015. Déclinant les objectifs fixés par le code de l'environnement, une des orientations des PNM portent sur l'amélioration et le partage de la connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages. Chaque PNM articule son intervention autour d'un document stratégique qui fixe le cap sous 15 ans et d'un programme d'actions annuel dans lequel des études sont notamment menées pour améliorer les connaissances sur les milieux marins.

Cette sous action vise à s'appuyer sur les parcs naturels marins comme lieu d'échange et d'acquisition de connaissances pour permettre d'améliorer les connaissances acquises sur les milieux marins et les espèces en menant des études ciblées et en sensibilisant aux enjeux environnementaux de chacun de ces deux espaces marins.

- *Sous action 3* : faire connaître les informations sur l'assainissement, la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2019 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), ce dernier intervient notamment pour connaître et faire connaître l'eau afin de comprendre le milieu pour que chacun se sente investi dans la préservation de sa qualité. Pour ce faire, le SIBA a notamment créé un espace pédagogique, "l'Eau'ditorium", qui invite à

comprendre comment s'insère l'assainissement des eaux usées dans le système de protection de la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon. En fonction du public (écoles, associations, entreprises,...), le discours est adapté pour mettre l'accent sur le cycle de l'eau, ses usages ou encore la sensibilité du bassin d'Arcachon et ses écosystèmes. En complément des visites dites grand-public, des « RDV de l'Eau'ditorium » sont également proposés chaque trimestre pour des publics ciblés.

Cette sous action vise à faire connaître les informations sur l'assainissement, la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées. L'Eau'ditorium pourrait ainsi être positionné comme un centre de ressources sur la thématique de la qualité des eaux résiduaires et naturelles (douce et marine) et son expertise pourrait être partagé avec le reste de la façade.

- *Sous action 4* : s'appuyer sur les observatoires mytilicole et ostréicole du CREAA pour partager les connaissances et les déployer si besoin aux pratiques sur les différents secteurs d'activités en lien avec le milieu marin (pêche à pied, plaisance...)

Le CREAA a développé plusieurs observatoires, mytilicole (depuis 2013) et ostréicole (depuis 2000), permettant de suivre de manière saisonnière et pluriannuelle la reproduction et les performances d'élevage des huîtres et des moules au regard des pratiques professionnelles locales. Ces observatoires sont utilisés, en partie, comme indicateur des conditions d'élevage du milieu, et servent aussi de témoin pour le développement d'autres études. Le coût de ces observatoires est d'environ de 100 000 euros par an. Le CREAA y teste notamment des coupelles de captage de larves d'huîtres en matériaux biosourcés, biodégradables et compostables.

Ces observatoires sont reconnus en Nouvelle-Aquitaine. Cette sous action pourrait se traduire par des actions de communication et de vulgarisation des rapports des observatoires sur les performances des élevages de moules et d'huîtres dans les Pertuis pour partager les connaissances acquises. Selon les besoins, ces études et analyses pourraient ensuite être déployées sur le reste de la façade voire étendues aux autres pratiques des différents secteurs d'activités liés au milieu marin (pêche à pied, plaisance...).

Autorité en charge de la mise en œuvre

Etat

Acteurs associés

Ports, PNM (sous réserve), GIP, Observatoire de la côte aquitaine, CREAA, SIBA, associations, OP, universités, CEREMA

Sources de financement potentiel

Etat, collectivités

Calendrier

2021-2027

12-Connaissances

2 - Développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime.

Item de la vision

Vision 3.1 et 3.2 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Mieux connaître la mer
- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis
Secteur 2- Côte sableuse Aquitaine
Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf du Capbreton
Secteur 5- Plateau continental
Secteur 6- Talus continental
Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

Sans objet

Objectifs socio-économiques concernés

Connaissances 12-1 Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins

1. Améliorer les connaissances sur les écosystèmes et les interactions entre milieux et espèces
2. Améliorer les connaissances sur les impacts des activités et leurs interactions entre elles
3. Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que leurs impacts sur le territoire

Connaissances 12-2 Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances

2. Diffuser, valoriser et promouvoir la connaissance de la mer, du littoral et de l'économie maritime

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

La façade Sud-Atlantique est marquée par une forte identité maritime et littorale qui se traduit dans ses vastes espaces naturels marins protégés, la richesse de ses écosystèmes, son patrimoine maritime et culturel, la diversification et le dynamisme de ses filières professionnelles maritimes (pêche, aquaculture, industries navale et nautique, tourisme...). Cet espace maritime à l'attractivité croissante offre des atouts multiples pour développer une économie maritime bleue, compétitive et performante. L'enjeu consiste à concilier ce dynamisme avec les impératifs de préservation et de développement durable des espaces maritimes et littoraux.

Cette action vise à développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime en offrant aux acteurs agissant sur les milieux marins et littoraux une photographie complète et détaillée de l'économie maritime existante sur la façade Sud-Atlantique. Cette action ayant pour but de promouvoir la connaissance, évaluer son impact sur les milieux marin (habitats, espèces...) a donc peu de sens.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : dresser un état des lieux annuel des différents domaines maritimes de la façade

Pour améliorer la connaissance sur l'économie maritime, il s'agira de dresser un état des lieux annuel des différents domaines maritimes de la façade. Basée sur la synthèse et l'analyse d'un ensemble de données relatives aux milieux marins et à l'économie maritime de Nouvelle-Aquitaine, cet état des lieux offrira une photographie descriptive des activités maritimes et des thématiques liées à la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel de la région. Illustré de cartes, graphiques et infographies particulièrement riches et complètes, ce socle de connaissances des réalités maritimes et littorales de Nouvelle-Aquitaine sera diffusé aux acteurs du monde maritime pour favoriser une acculturation réciproque à l'économie maritime et aux enjeux

environnementaux.	
<u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u> DIRM	<u>Acteurs associés</u> Etat, établissements publics, collectivités et regroupements, CCI, centres de recherche et de formation, acteurs socio-économiques, universités, ...
<u>Sources de financement potentiel</u> Etat	
<u>Calendrier</u> annuel	

12-Connaissances

3 - Optimiser l'usage des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin

Item de la vision

Vision 3.1 et 3.2 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Mieux connaître la mer
- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Secteur 5- Plateau continental

Objectifs environnementaux concernés

D7 Conditions hydrographiques

Objectifs socio-économiques concernés

Connaissances 12-1 Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins

1. Améliorer les connaissances sur les écosystèmes et les interactions entre milieux et espèces
2. Améliorer les connaissances sur les impacts des activités et leurs interactions entre elles
3. Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et des changements globaux ainsi que leurs impacts sur le territoire

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Conformément à la Convention SOLAS, chaque gouvernement s'engage à « fournir toute aide à la navigation requise en fonction du volume du trafic et du risque en tenant compte des recommandations internationales de l'Association Internationale de Signalisation Maritime » et à ce que « ces aides à la navigation soient connues de tous les intéressés ». En France, les DIRM sont chargées d'une part de mettre en place, entretenir, moderniser et faire évoluer le dispositif de balisage, et d'autre part d'informer en temps et en heure les navigateurs sur les dangers ponctuels et/ou le dysfonctionnement des aides à la navigation.

Pour ce faire, la signalisation maritime désigne un ensemble de marques visuelles, lumineuses, radioélectriques ou sonores disposées à proximité des côtes sur un support fixe ou flottant et destinées à aider à la navigation maritime et à prévenir des dangers (phare, feux, bouées, tourelle, amer...). Sur la façade Sud-Atlantique, le dispositif comprend 1 162 établissements de signalisation maritime et aides à la navigation de complément.

Par ailleurs, différents travaux d'envergure sont menés sur la façade Sud-Atlantique. C'est le cas par exemple de la société anonyme Réseau de Transport d'Electricité, filiale du groupe ENGIE, qui a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement de réseau à haute et très haute tension et qui achemine l'électricité entre les fournisseurs français et européens et les consommateurs. Le projet Golfe de Gascogne en cours permettra de créer une interconnexion électrique en partie sous-marine entre la France et l'Espagne et de doubler les capacités d'échange d'électricité entre les deux pays.

Parallèlement, différents établissements de recherche interviennent sur la façade Sud-Atlantique. Parmi ces structures, l'Unité Mixte de Recherche de Bordeaux travaille dans les domaines de l'environnement et du paléo environnement océaniques et continentaux (EPOC) sur trois sites-ateliers que sont le bassin d'Arcachon, l'estuaire de la Gironde et le plateau continental. L'Unité Mixte de Recherche de La Rochelle « Littoral Environnement et sociétés » se focalise sur l'évolution de la zone littorale face aux impacts des activités humaines, à l'environnement et au

climat. D'autres instituts de recherche comme l'INRA, le CNRS, l'Ifremer, l'INRAE interviennent sur les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Cette action vise à optimiser l'usage des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur les milieux marins. En mutualisant les moyens existants, qu'ils soient mis à disposition à des fins de signalisation maritime, de travaux ou de recherche, les impacts sur les milieux marins et les conditions hydrographiques seront limités voire réduits.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : mettre en place une démarche proactive pour valoriser les dispositifs de signalisation maritime pour la recherche et le développement

Les dispositifs de signalisation maritime existants sur la façade servent en priorité à la sécurité maritime des navigateurs. Ces établissements de signalisation maritime et les aides à la navigation de complément constituent également des moyens de prévention des pollutions accidentelles en mer et permettent le développement économique lié au transport de marchandises par voie maritime, aux activités de pêche, de plaisance et de loisirs nautiques. Cependant, ils pourraient avoir une double utilité en étant également utilisés par le monde de la recherche et du développement à des fins scientifiques.

Au même titre, les scientifiques des différents établissements de recherche pourraient également être embarqués à des fins de recherche, sur les navires exécutant des travaux en mer comme les navires câbliers destinés à dérouler les 370 kilomètres de câbles sous-marins du projet Golfe de Gascogne porté par RTE.

Cette sous action vise à mettre en place une démarche proactive pour valoriser les dispositifs de signalisation maritime pour la recherche et le développement. Les expériences existantes gagneraient donc à être amplifiées et généralisées sur l'ensemble de la façade par des partenariats.

Autorité en charge de la mise en œuvre

DIRM

Acteurs associés

Ifremer, RTE, établissements de recherche, universités, IMA, CREEA

Sources de financement potentiel

Etat, collectivités, fonds propres, fonds communautaires

Calendrier

2022-2027

12-Connaissances

04 – S'appuyer sur la gouvernance existante, dont le Conseil Maritime de Façade, pour faciliter la mise en réseau des acteurs et la diffusion des connaissances par des réunions plus thématiques

Item de la vision

Vision 3.2 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Secteur 5- Plateau continental

Secteur 6- Talus continental

Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

Sans objet

Objectifs socio-économiques concernés

Connaissances 12-2 Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances

1. Créer des synergies visant à partager les connaissances entre les acteurs

3. Maintenir les capacités de production et d'analyse scientifique des données

Formation 14-1 Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer

4. Promouvoir les métiers de la mer

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Face au besoin de connaissances sur les milieux marins (écosystèmes, habitats remarquable, espèces à enjeu...), une pluralité d'acteurs de la façade Sud-Atlantique met déjà en œuvre, chacun à sa manière, des actions concrètes pour enrichir ces connaissances.

De nombreux comités ou lieux d'échanges et de concertation (conseil maritime de façade, parc naturel marin, comité de pilotage Natura 2000, comité de bassin...) existent déjà et ont permis aux acteurs de mieux connaître les périmètres d'actions de chacun, d'articuler leurs actions les uns par rapport aux autres voire de développer des projets communs. On peut citer l'exemple de la communauté de communes des Grands Lacs qui conventionne avec différents partenaires (université de Bordeaux, observatoire de la côte aquitaine, start-up) dans le cadre de sa stratégie locale de gestion de la bande côtière ; ou celui du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon qui anime un réseau de suivi et d'expertise (REMPAR) sur les macro-polluants et micropolluants en rassemblant des partenaires financiers (Région, agence de l'eau Adour-Garonne), des scientifiques (EPOC, Ifremer,...), des professionnels et des collectivités. A l'échelle de l'estuaire de la Gironde, le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde met aussi en réseau les acteurs de son territoire pour mutualiser les connaissances.

Si les structures existent, l'enjeu majeur consisterait dorénavant à faciliter la mise en réseau de ces acteurs en s'appuyant sur les instances existantes pour mieux structurer les actions et initiatives locales, partager les connaissances et monter des projets communs et concertés en mutualisant les compétences. Après le recensement de ces structures, cette action pourra se décliner en une analyse des manques et des propositions d'ajustements (structures complémentaires à créer, déclinaison de comité en sous-commission,...).

Cette action ne vise pas particulièrement à répondre à un objectif environnemental spécifique. En revanche, comme elle contribue à la diffusion des connaissances sur les milieux marins, elle

permet à termes de mieux cibler et orienter efficacement des actions de préservation sur les milieux marins.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : établir un diagnostic de la gouvernance existante et des sujets abordés

Face à la prolifération du nombre de comités, lieux d'échange et espaces de concertation sur les sujets mer et littoral à des échelles régionale et infra régionale, cette action vise à établir un diagnostic de la gouvernance existante et des sujets abordés au sein de chaque instance. Dresser cet état des lieux des structures existantes à l'échelle de la façade en précisant le rôle de chacun permettra de cibler quel(s) acteur(s) sont intéressés par les résultats de telle ou telle étude/recherche et mieux en orienter/valoriser la transmission pour esquisser la création d'un canevas de connaissances locales.

- *Sous action 2* : créer ou pérenniser/valoriser les dispositifs existants en les renforçant voire les ouvrant à d'autres publics comme le monde professionnel.

Sur la base du recensement effectué dans la sous action 1, il s'agira de créer ou pérenniser/valoriser les dispositifs existants en les renforçant voire en les ouvrant à d'autres publics. Pour ce faire, cette sous action vise d'abord à identifier les éventuels manques de structures ou de catégories d'acteurs siégeant dans certaines instances pour proposer de les combler. Ce pourra notamment être le moment de s'interroger sur la création ou non d'une instance associant monde scientifique et non scientifique et sous quelle forme.

Il s'agira ensuite de pérenniser les dispositifs existants en interrogeant leur composition *via* une analyse AFOM et en proposant des ajustements. Par exemple, l'objectif du Groupement d'intérêt scientifique littoral basque (GIS LB), créé en 2013 à l'échelle du pays basque franco-espagnol, est d'échanger sur les projets de recherche en cours ou à venir pour les co-construire et trouver les financements adéquats. Cet outil, qui associe communauté scientifique et collectivités, pourrait être développé sur le reste de la façade. La question de son ouverture occasionnelle à la société civile, *via* une plateforme de concertation et en fonction des sujets et de la capacité de vulgarisation des intervenants, pourra se poser.

La question de l'ouverture à la communauté scientifique de certains lieux d'échanges existants comme les ateliers « B'A lab » mis en place par le SIBA à l'échelle du bassin d'Arcachon dans le cadre de l'animation de la marque « Bassin d'Arcachon » pourra aussi s'étudier en fonction des thématiques abordées.

- *Sous action 3* : développer les commissions thématiques spécialisées du Conseil Maritime de Façade (CMF)

L'article 219-6-1 du code de l'environnement prévoit la création de conseils maritimes de façade pour l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer de chaque façade maritime de métropole. L'arrêté du 27 septembre 2011 en précise la composition et le fonctionnement. Au niveau de la façade Sud-Atlantique, depuis la réunion du conseil maritime de façade du 12 février 2014, deux commissions spécialisées de ce CMF ont été créés :

- la commission spécialisée « lien terre » est une commission mixte avec les membres du comité de bassin chargée de garantir la prise en compte permanente du lien terre mer dans les différents documents de planification pouvant avoir un impact en mer,

- la commission spécialisée « économie de la mer » est chargée de partager la connaissance et l'analyse des différentes activités économiques liées à la mer pour contribuer aux documents de planification des activités en mer.

Les travaux de ces deux instances, qui réunissent un grand nombre d'acteurs de la mer et du littoral à l'échelle de la façade, ont été une réelle plus-value pour l'élaboration du volet stratégique du DSF. Fort de ce constat et sur la base du diagnostic AFOM de la sous action 2, cette sous action vise à développer les commissions thématiques spécialisées du Conseil Maritime de Façade en tant que de besoin pour faciliter la mise en réseau des acteurs de la mer et du littoral. Des premières réflexions seront menées sur l'opportunité de créer une commission spécialisée relative à l'emploi et la formation des métiers de la mer.

Pour chaque commission nécessaire nouvellement créée, un arrêté inter-préfectoral sera pris pour en arrêter la composition et un règlement intérieur en précisera le rôle, les modes d'élection, le fonctionnement et les modalités de représentation en cas de vote.

- *Sous action 4* : encourager la création d'un pôle de compétences Nouvelle Aquitaine autour des métiers de la mer, en commençant par ceux de la pêche et l'aquaculture

Face aux contraintes qui pèsent sur la pêche et l'aquaculture et à la place avant-gardiste de la région notamment sur les métiers aquacoles, cette sous action vise à regrouper sur la façade l'ensemble des établissements et centres de formation qui participent à la formation maritime au sens large pour créer et développer un pôle de compétences ou d'excellence régional autour des métiers de la mer, en commençant par ceux de la pêche et l'aquaculture. Cette structure pourrait permettre d'augmenter la visibilité de l'offre de formation et serait de nature à favoriser l'innovation, voire mutualiser les compétences et monter des projets concertés. Fort de son expertise en conseil et accompagnement d'acteurs professionnels, le CREAA pourrait entre autres participer à la création de cette instance.

Pour ce faire, une étude de faisabilité sera menée pour préfigurer ce pôle de compétences ou d'excellence. Le champ d'application et le statut de ce pôle pourraient être discutés au sein de la commission spécialisée « Emploi et formation » du CMF (sous action 2). Il s'agira d'identifier la structure porteuse, sa gouvernance, ses modalités de fonctionnement, le public visé, ses objectifs. Dans un second temps, il s'agira de déployer le pôle de compétences pêche et aquaculture de Nouvelle Aquitaine par un financement établi et pérenne et une structure porteuse dédiée. En fonction des résultats de ce pôle, il pourrait être décidé dans une deuxième phase d'étendre son périmètre aux autres métiers de la mer.

- *Sous action 5* : accompagner la création d'un lieu d'échange et de concertation dans le Pays Basque (sur le périmètre géographique de l'agglomération)

Si des lieux d'échanges et de concertation des acteurs de la mer et du littoral existent à l'échelle infra régionale du bassin d'Arcachon ou de l'estuaire de la Gironde, une telle structure de concertation n'existe pas au niveau du pays basque. Cette sous action vise à en accompagner la création sur le périmètre géographique de la communauté d'agglomération du pays basque.

La région Nouvelle-Aquitaine et l'association Surfrider foundation travaillent déjà à la préfiguration d'un projet visant à offrir un espace de dialogue territorial dans le Pays basque. L'objectif est de permettre à chaque acteur, et notamment aux porteurs de projet ou d'initiatives, d'avoir une compréhension globale et une connaissance mutuelle des enjeux maritime majeurs du collectif afin de mieux appréhender les projets par la suite.

Cet espace d'échanges sera créé sur une période 3 ans (2019-2021) afin d'identifier notamment une structure porteuse et de tester sa réelle plus-value. Cette période sera séquencée par la rédaction d'une charte validée par l'ensemble des parties prenantes et d'une étude de capitalisation produite à l'issue du projet pour envisager sa reconduction ou son abandon. En cas de validation du projet, un cahier des charges viendra préciser les modalités d'organisation, de

structuration, de gouvernance, de financements et d'animation d'un tel espace dont les liens avec les comités et structures existantes devront être précisées. Les outils collaboratifs utilisés seront également explicités. En cas de réussite du projet, celui-ci pourra par la suite être dupliqué sur d'autres territoires de la région Nouvelle-Aquitaine.

Autorité en charge de la mise en œuvre

DIRM, région, collectivité territoriale

Acteurs associés

CREAA, GIS littoral basque, SIBA, Surfrider foundation, CAPB, GIP littoral

Sources de financement potentiel

Etat, collectivités

Calendrier

2021-2027

13- Innovation
01 - Faire connaître les dispositifs d'aide à l'innovation.

<p><u>Item de la vision</u></p> <p>Vision 2.1 Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques - Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique</p> <p>Vision 3.3 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation - Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents</p>	<p><u>Secteur géographique</u></p> <p>Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis Secteur 2- Côte sableuse aquitaine Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton Secteur 5- Plateau continental Secteur 6- Talus continental Secteur 7- Plaine abyssale</p>
<p><u>Objectifs environnementaux concernés</u></p>	
<p><u>Objectifs socio-économiques concernés</u></p> <p>Innovation 13-2 Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation 1. Accompagner l'innovation au sein des filières traditionnelles en intégrant la dimension environnementale</p>	
<p><u>Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique</u></p> <p>Une politique ambitieuse de soutien à l'innovation s'est construite ces 15 dernières années en France. Elle s'appuie sur des financements publics forts qui soutiennent la recherche et le développement des entreprises et la croissance des petites et moyennes entreprises innovantes. Différents programmes européens peuvent aussi être sollicités pour apporter des moyens complémentaires.</p> <p>Mais ces aides recouvrent des formes et des stades de maturité de projets différents (exonérations fiscales, subventions, prêts, avances remboursables...). Les acteurs (Bpifrance, collectivités territoriales, ADEME, ...) qui peuvent intervenir dans le domaine des aides à l'innovation tous comme les principaux dispositifs existants sont multiples (aides financières, diagnostics, crédits d'impôts, intervention en fonds propres...). Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver pour les porteurs de projets. Aussi, cette action vise à faire connaître les dispositifs d'aide à l'innovation.</p>	
<p><u>Liste des sous actions</u></p> <p>- <i>Sous action 1</i> : recenser les dispositifs existants</p> <p>Pour ce faire, il s'agira de recenser les dispositifs existants. Le recensement sera accompagné pour chaque dispositif, d'un récapitulatif des différentes étapes du processus d'aide et des démarches à entreprendre.</p> <p>- <i>Sous action 2</i> : assurer une communication de ces dispositifs vers les acteurs concernés</p> <p>Dans un second temps, il s'agira d'assurer une large communication de cet état des lieux vers les acteurs concernés (ateliers, brochures...).</p>	
<p><u>Autorité en charge de la mise en œuvre</u> Etat</p>	<p><u>Acteurs associés</u> DIRECCTE, Fédération des industries nautiques (FIN), ADEME, Bpifrance, collectivités, France</p>

	Agrimer
<u>Sources de financement potentiel</u> Etat	
<u>Calendrier</u> 2022-2027	

13- Innovation

02 - Favoriser les innovations numériques.

Item de la vision

Vision 2.1 Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques

- Une mutation effective des filières maritime vers la transition écologique et énergétique

Vision 3.3 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Secteur 5- Plateau continental

Secteur 6- Talus continental

Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Innovation 13-2-1 Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation

1. Accompagner l'innovation au sein des filières traditionnelles en intégrant la dimension environnementale

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Aujourd'hui, une évolution numérique des activités navales et nautiques est palpable avec l'émergence de services en ligne et autres applications qui sont venues compléter les circuits traditionnels d'accès à ces activités, en offrant parfois des moyens alternatifs pour les découvrir. En effet, internet représente un point de contact majeur entre chaque citoyen et les petites et moyennes entreprises regorgent d'idées nouvelles et innovantes pour moderniser les activités navales et nautiques en s'appuyant sur ces nouvelles technologies.

Cette action vise à favoriser la transformation numérique, aussi bien en facilitant le développement de l'offre de nouveaux produits numériques qu'en accompagnant les entreprises dans ce processus qui permet aux entreprises d'intégrer toutes les technologies digitales disponibles au sein de leurs activités.

Liste des sous actions

- *Sous action 1* : encourager le développement des services numériques pour faciliter l'accès à la plaisance

Paradoxalement à l'envie de tous plaisanciers de vouloir déconnecter, une myriade de services numériques apparaissent peu à peu pour leur faciliter et simplifier la vie à bord et à proximité du littoral. Parmi ces nouveaux outils, des applications permettent une révision rapide et efficace de l'examen au permis bateau, des démarches de co-navigation permettent à des novices de réserver en ligne et pour une durée déterminée une sortie en mer ou encore des sites permettent de louer des bateaux auprès d'un particulier pour une durée et un prix fixes. D'autres sites facilitent la mise en réseau du loueur et du client pour connaître le modèle, la disponibilité et le prix exact d'une location sur une période donnée. Certains sites proposent un service de conciergerie complet des bateaux avec un carnet d'entretien et un suivi des opérations en cours directement en ligne. Une fois en mer, les services de cartographie et de prévision météo accompagnent toujours les plaisanciers, sous réserve de couverture réseau. Des plateformes collaborative se développent aussi pour fournir des informations aux plaisanciers sur leurs potentielles futures escales (services sur place, contacts, coordonnées GPS). Enfin, des applications permettent aux plaisanciers de partager des informations (état de la mer, objet flottant non identifié présentant un danger...).

Dans la même idée de simplification de la gestion des places de ports et des Zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL), cette sous action vise à simplifier les démarches pour offrir à chacun la possibilité de profiter des joies de la navigation. Elle pourrait ainsi valoriser les services numériques existants au niveau local pour les faire connaître aux plaisanciers et novices.

- *Sous action 2* : accompagner les petites et moyennes entreprises dans la transformation digitale

Comment augmenter l'attractivité de ses produits et créer de la valeur ? Comment avoir une vision aussi exhaustive que possible de son portefeuille client et de ses attentes ? Comment favoriser une nouvelle culture de l'entreprise une fois la transition aboutie ? Voici autant de questions que se posent les petites et moyennes entreprises qui souhaitent amorcer leur transition numérique.

Cette sous action pourrait se traduire par la valorisation des programmes d'accompagnement vers la maturité numérique portés par les CCI et la création d'un porté à connaissances vulgarisé de toutes les aides publiques auxquelles les petites et moyennes entreprises qui se lancent dans le numérique peuvent avoir droit.

- *Sous action 3* : favoriser la recherche et développement sur les outils numériques à bord (capture, licence, données spatialisées...)

???

Autorité en charge de la mise en œuvre

Acteurs associés

DIRRECTE, DGE, CCI

Sources de financement potentiel

Etat (DGE)

Calendrier

2022-2027

13- Innovation
03 - Fédérer les ambitions des acteurs au travers un cluster régional maritime.

Item de la vision

Vision 3.3 L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Secteur géographique

Secteur 1- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis

Secteur 2- Côte sableuse aquitaine

Secteur 3- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Secteur 4- Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Secteur 5- Plateau continental

Secteur 6- Talus continental

Secteur 7- Plaine abyssale

Objectifs environnementaux concernés

Objectifs socio-économiques concernés

Innovation 13-1-1 Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats

1. Développer la recherche et le développement technologique au sein des filières d'excellence

Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique

Créé en 2006, le Cluster Maritime Français rassemble au niveau national tous les acteurs de l'écosystème maritime, qui s'étend de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Il est aujourd'hui composé de plus de 430 entités : entreprises de toutes tailles, pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires et centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que de la Marine nationale.

La mission première de ce cluster est de contribuer au renforcement des filières économiques du secteur maritime, en les structurant autour d'une vision stratégique comportant des objectifs quantifiables, cohérents et coordonnés, à la fois globaux et par filières, à court, moyen et long termes. Pour ce faire, il accompagne ses membres dans le développement durable et responsable de leurs activités et de leurs projets, via différentes actions : communication institutionnelle, promotion de l'innovation française, développement de synergies entre les acteurs ou encore création du comité France Maritime pour lever les obstacles qui freinent le développement de l'économie maritime.

Cette sous action vise à étudier l'opportunité puis développer un cluster maritime à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine.

Liste des sous actions

Sous action 1 : structurer un cluster maritime régional

Sur la base d'une évaluation sur l'opportunité de structurer un tel réseau, un cahier des charges viendra en préciser les modalités d'organisation, de gouvernance, de financements et d'animation. Les liens avec les comités et structures existantes seront précisés et les outils collaboratifs utilisés seront également explicités.

Autorité en charge de la mise en œuvre

Acteurs associés

DIRM ?	Acteurs socio-économique, DREAL, DIRRECTE, associations
<u>Sources de financement potentiel</u> Etat	
<u>Calendrier</u> 2022-2027	